

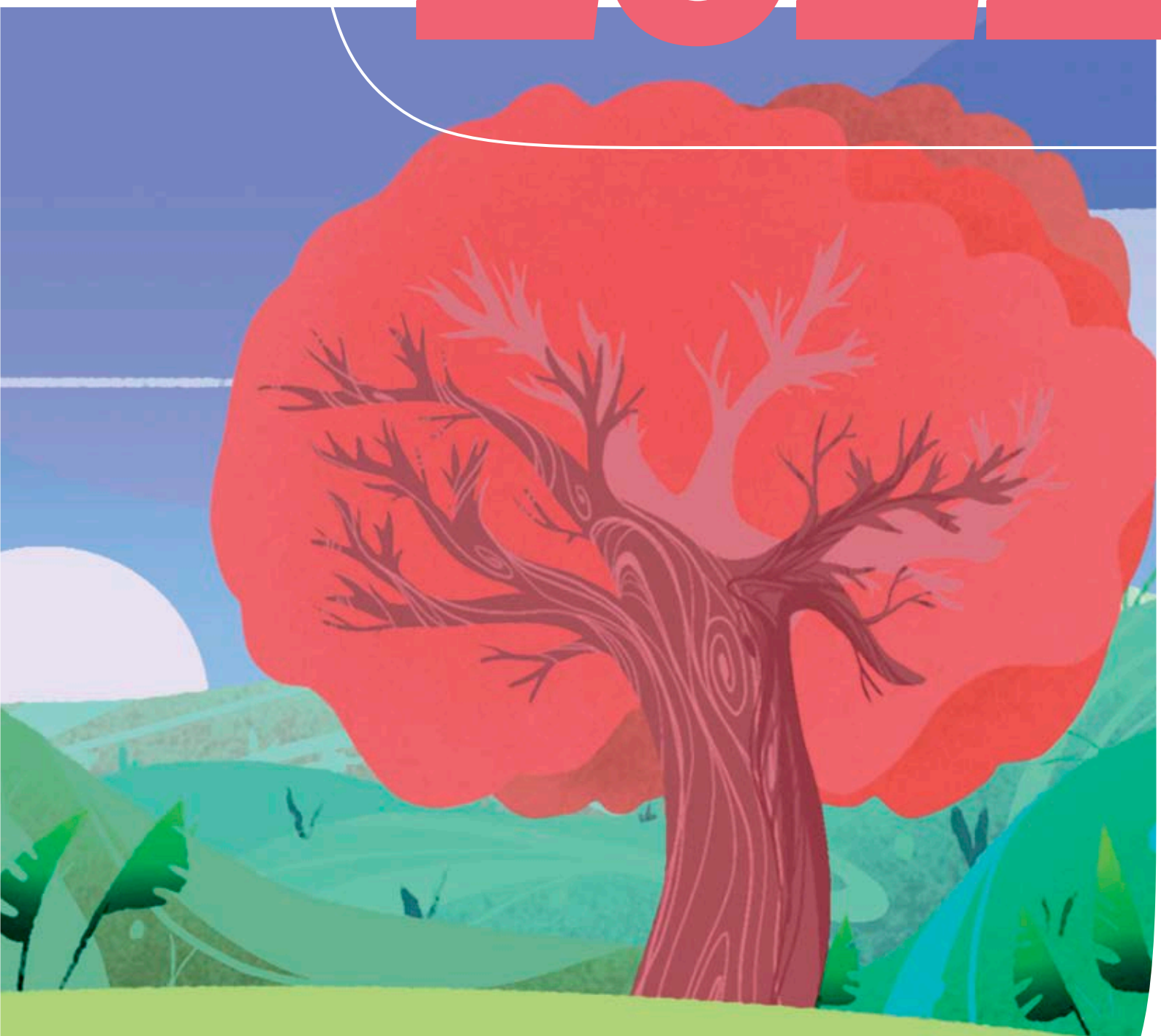


SOS VILLAGES
D'ENFANTS
FRANCE

Pour que frères et sœurs partagent
la même enfance - www.sosve.org

RAPPORT ANNUEL

2022



Ensemble, protégeons les enfants
pour que chacun puisse grandir dans
l'affection et le respect de ses droits.



sommaire

03

ÉDITORIAL

04

INFORMATIONS ET
CHIFFRES CLÉS

06

QUI NOUS
SOMMES

16

L'ANNÉE 2022
EN IMAGES

18

NOS ACTIONS
EN FRANCE

24

NOS ACTIONS
DANS LE MONDE

30

PLAIDOYER

34

NOS MOYENS

Rédaction :**SOS Villages d'Enfants France****Conception :**

Valère Specque

Impression :

Dejalink

Photos et visuels :

SOS Villages d'Enfants France, SOS Villages d'Enfants Haïti, Katerina Ilievska, Jakob Fuhr, Barbara Tweeling, Philippe Besnard/ SOS Villages d'Enfants, Téléparis.

SOS Villages d'Enfants est adhérente de France générosités, Nexem, OPCO Santé, Coordination SUD (Solidarité Urgence Développement), CHD (Coordination humanitaire et développement), AEDE (Agir ensemble pour les droits de l'enfant), F3E (Fonds pour la promotion des études transversales, des études préalables et de l'évaluation), Uniopss et Vers le Haut.

SOS Villages d'Enfants
8 villa du Parc de Montsouris 75014 Paris
Tél. : 01 55 07 25 25
www.sosve.org
contact@sosve.org

© 2023 SOS Villages d'Enfants France
Tous droits réservés



UNE ANNÉE POUR ACCOMPAGNER LES ENFANTS ET LES JEUNES AU PLUS PRÈS ENCORE DE LEURS BESOINS, ET POUR SOUTENIR LES FAMILLES FRAGILISÉES, EN FRANCE ET DANS LE MONDE

En France, en 2022, 1 306 enfants et jeunes ont été accueillis ou accompagnés par notre association, au sein de nos 17 villages SOS, de nos accueils spécifiques pour les jeunes, dispositifs d'urgence ou programmes de renforcement des familles.

À travers le monde, cette année, les conséquences économiques de la pandémie de Covid-19 et la dégradation du contexte sécuritaire ont pesé sur les pays soutenus par SOS Villages d'Enfants, dans lesquels l'augmentation du chômage et du coût de la vie, et l'accès plus difficile à l'éducation et à la formation ont accru davantage encore la vulnérabilité des populations, plus particulièrement en Afrique subsaharienne. En Europe, l'invasion de l'Ukraine par la Russie, au mois de février 2022, nous a également conduits à adapter nos programmes pour soutenir les enfants et les familles déplacés de guerre.

Dans ce contexte socio-économique et géopolitique tendu, SOS Villages d'Enfants a pourtant continué à grandir, à innover, et a également renouvelé son projet associatif – voté par les membres adhérents en juin 2022 – pour défendre avec encore plus de force cette idée qu'assurer la sécurité de l'enfant, ce n'est aujourd'hui plus seulement le protéger, mais lui donner aussi la possibilité de grandir dans un milieu qui répond à ses besoins et respecte ses droits.

En France, en lien avec les conseils départementaux, ou à l'international, les équipes éducatives de notre association poursuivent sans relâche leurs efforts pour améliorer la qualité de l'accompagnement des enfants et des jeunes sans protection parentale, soutenir les familles fragilisées, et faire évoluer les mentalités et les politiques publiques sur la défense des droits de l'enfant.

Les actions déployées par les professionnels de notre association en France et dans le reste du monde tendent vers le même objectif : faire de tous les enfants protégés de futurs adultes autonomes, responsables, pleinement accomplis. Nous y avons consacré cette année encore tout notre cœur, notre énergie et notre intelligence collectives. Chaque jour, à leur contact, nous prenons la mesure de la responsabilité qui est la nôtre et sommes intimement convaincus que c'est ensemble, avec les enfants et les jeunes que nous accompagnons, avec le soutien de nos partenaires institutionnels et privés, et de nos fidèles donateurs, que nous continuerons à faire grandir notre projet pour les enfants.

Daniel BARROY
Président

Isabelle MORET
Directrice générale

NOS ACTIONS

EN FRANCE

1 306 ENFANTS ET JEUNES ONT ÉTÉ ACCUEILLIS ET/OU ACCOMPAGNÉS PAR SOS VILLAGES D'ENFANTS EN 2022

ENFANTS ET JEUNES ACCUEILLIS

967 enfants ou jeunes ont séjourné en villages d'enfants SOS en 2022

81 enfants ont été accueillis en Safi (services d'accueil familial immédiat)

91 jeunes ont été accueillis par la Maison Claire Morandat

29 enfants et jeunes ont séjourné à l'accueil-relais de Guerville

ENFANTS ET JEUNES ACCOMPAGNÉS

137 enfants ont été accompagnés par les PRF (programme de renforcement des familles) en 2022

80 jeunes ont été accompagnés par le service de suite de la Maison Claire Morandat

ADMISSIONS EN 2022

126 en villages d'enfants SOS

54 dans les Safi

23 en accueil à la Maison Claire Morandat

DURÉE MOYENNE D'ACCUEIL

5,4 ans pour les villages d'enfants SOS

223 jours, soit environ **7 mois** pour les Safi

21 mois à la Maison Claire Morandat (hors service de suite)

DANS LE MONDE

192 programmes soutenus par SOS Villages d'Enfants France

36 680 bénéficiaires

48 villages d'enfants SOS

52 établissements scolaires et de formation

35 structures pour l'accompagnement des jeunes

11 structures de santé

36 programmes de renforcement des familles

ORIGINE DES RESSOURCES

56 %

PROVIENNENT DE
FINANCEMENTS PUBLICS
AU TITRE DE LA
PROTECTION DE L'ENFANCE

40 %

PROVIENNENT DE
FINANCEMENTS PRIVÉS

4 %

PROVIENNENT D'AUTRES
TYPES DE RESSOURCES,
DONT LES PLACEMENTS
FINANCIERS

- **Collecte privée :
38,5 M€**
- **1,52 M€
de fonds institutionnels**

Sur 100 € reçus

DE LA GÉNÉROSITÉ
DU PUBLIC
ET DES CONSEILS
DÉPARTEMENTAUX,

90,13 € vont au profit des enfants

QUI NOUS SOMMES



Notre mission est de permettre à chacun des enfants accueillis de grandir avec ses frères et sœurs, auprès de professionnels engagés dans la durée, dans le respect de ses droits, pour trouver la sécurité affective et les repères éducatifs dont il a besoin, jusqu'à son inclusion pleine et entière dans la société.



PROJET ASSOCIATIF DE
SOS VILLAGES D'ENFANTS

Depuis près de 70 ans, SOS Villages d'Enfants défend l'idée que le lien fraternel est une ressource pour permettre à l'enfant de se reconstruire quand les repères parentaux font défaut.

En France, au sein de ses 17 villages d'enfants SOS, notre association offre à des frères et sœurs sans protection parentale un cadre de vie familial et l'assurance de relations affectives et éducatives stables, auprès d'une mère ou d'un père SOS et d'une équipe de professionnels. Reconnue d'utilité publique en France, notre association est également engagée dans une vingtaine de pays dans le monde. En plus de l'accueil en villages SOS pour les enfants en danger, nous y menons des programmes de prévention, de soutien et de renforcement des familles (PRF), pour les aider à développer leurs compétences parentales et les soutenir dans l'éducation de leurs enfants et favoriser l'accès des enfants à l'éducation, à la formation professionnelle et à la santé. Nous intervenons également en situation de crise, via des programmes d'urgence. SOS Villages d'Enfants France fait partie de la Fédération SOS Villages d'Enfants International¹, première organisation privée au monde au service de l'enfance en situation de vulnérabilité.

NOS VALEURS ET NOS PRINCIPES D'ACTION

■ Défendre, promouvoir et mettre en œuvre les droits de l'enfant

L'engagement de SOS Villages d'Enfants est profondément ancré dans la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) qui dispose que l'enfant doit pouvoir grandir dans un environnement familial protecteur, être acteur de ses droits et participer pleinement aux décisions qui le concernent.

■ Appréhender la fratrie comme une ressource pour l'enfant

La fratrie constitue un repère essentiel pour permettre à l'enfant de s'inscrire dans une appartenance familiale sécurisante, de négocier sa place dans le groupe et de consolider son identité propre. Lorsqu'une décision de protection est nécessaire, le droit à l'accueil conjoint

¹ Présente dans 138 pays et territoires, la Fédération internationale des villages d'enfants SOS a voix consultative à l'Unesco et au Conseil économique et social de l'ONU.





SOS Villages d'Enfants France
est membre de
SOS Villages d'Enfants
International*

«

Garmia, notre mère SOS, nous a protégés, mon frère, ma sœur et moi, et nous a transmis des valeurs fortes comme le partage, le respect, le goût de l'effort. Elle nous a appris à être autonomes et, surtout, elle nous a toujours soutenus. D'ailleurs, mes enfants l'appellent "Jedda", ce qui veut dire "mamie" en arabe. Et moi, je lui téléphone tous les jours et vais la voir dès que je ne travaille pas.

»

Maëva, 25 ans,
« ancienne » du village SOS de Marly (Nord)

- **Présente dans 138 pays et territoires**
- **Près de 69 200 enfants et jeunes accueillis**
- **533 villages d'enfants SOS dans le monde**
- **Près de 2 880 structures et programmes sociaux, éducatifs, de santé et d'urgence**
- **Plus de 2,5 millions de bénéficiaires (enfants, jeunes, parents, adultes)**

* Chiffres 2022.

des frères et sœurs doit être garanti, sauf lorsqu'il va à l'encontre de leur volonté ou de leur intérêt.

■ **Porter une vision confiante et positive dans les capacités des enfants :**

Un enfant a toutes les chances de se construire ou de se reconstruire s'il est respecté, s'il peut développer des relations de confiance, s'il se sent aimé et s'il s'autorise à aimer en retour. Si un environnement affectif et attentif est offert à l'enfant et si l'adulte qui l'accompagne l'aide à prendre conscience de ses compétences, ses capacités de résilience en seront renforcées.

■ **S'engager à répondre aux besoins de chaque enfant :**

L'accompagnement d'enfants et de jeunes qui ont subi des situations particulièrement difficiles motivant leur accueil en protection de l'enfance nécessite un engagement soutenu et constant de la part des professionnels qui interviennent à leurs côtés. Les équipes éducatives de SOS Villages d'Enfants y satisfont chaque jour, en accordant une attention, une écoute et une disponibilité à chaque enfant.

■ **Œuvrer dans la solidarité internationale :**

SOS Villages d'Enfants œuvre au-delà des frontières nationales, en collaboration avec des associations partenaires locales. Ce principe de solidarité internationale se traduit par le souhait de respecter la stratégie propre de ces partenaires et de les laisser travailler en autonomie, tout en les soutenant notamment et en particulier dans l'application des principes de la Convention internationale des droits de l'enfant.

UN PROJET SPÉCIFIQUE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

À la croisée de l'accueil familial et de l'accueil en établissement, les villages d'enfants SOS proposent un accompagnement qui permet aux enfants :

- **d'être accueillis dans la durée ;**
- **de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par une équipe pluridisciplinaire autour de la mère ou du père SOS ;**
- **d'être préparés et suivis jusqu'à l'autonomie ;**
- **et qui permet également aux parents, autant que cela est possible, d'être associés au suivi du projet spécifique de chaque enfant.**

LA GOUVERNANCE

L'Assemblée générale

Elle est composée de 124 membres adhérents.

Les membres adhérents sont agréés par le Conseil d'administration. Ils règlent une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'Assemblée générale.

Une Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 25 janvier 2022 pour ratifier les emprunts bancaires pour le financement des villages d'enfants de Fontcouverte, Cusset et Commentry. Une Assemblée générale ordinaire s'est également tenue le 16 juin 2022.

Le Conseil d'administration

Les membres du conseil sont élus au scrutin secret, à la majorité absolue, pour trois ans, par l'Assemblée générale, et choisis parmi les membres adhérents.

Le Conseil d'administration prend toutes les décisions nécessaires au fonctionnement de l'association et en détermine la politique générale. Il élit en son sein le Président et les membres de la Commission exécutive. Les nouveaux statuts adoptés par l'Assemblée générale du 14 juin 2009 fixent à 25 le nombre maximum d'administrateurs. Le Conseil s'est réuni cinq fois en 2022.

Le Président

Daniel Barroy est Président du Conseil d'administration de SOS Villages d'Enfants depuis le 13 juin 2015.

La Commission exécutive

Elle est habilitée à prendre toute décision courante dans le cadre des pouvoirs que lui délègue le Conseil d'administration pour trois ans. Elle prépare les décisions à lui soumettre. Elle s'est réunie sept fois en 2022.

La Commission des finances

La Commission des finances fait des propositions, prépare les projets de budget et exerce une fonction de contrôle interne. Elle s'est réunie quatre fois en 2022.

La direction

Le Conseil d'administration nomme, sur proposition du Président, un Directeur général ou une Directrice générale en charge de mettre en œuvre la politique de l'association, telle que définie par les instances associatives. Isabelle Moret est Directrice générale depuis juin 2018.

La Directrice générale reçoit une délégation expresse de pouvoirs du Président, sous l'autorité duquel elle est placée. Les directives, qui lui sont transmises par le Président, résultent des décisions du Conseil d'administration et de la Commission exécutive.

La Directrice générale est chargée de mettre en œuvre tous les moyens de l'association pour répondre au mieux à son

objet social, dans l'esprit de son projet associatif. Elle est garante de la bonne application des projets pédagogiques des villages d'enfants SOS et des établissements, et elle a une obligation de résultat quant à l'accueil des enfants dans les meilleures conditions possibles. Elle s'appuie sur une équipe de direction au siège, dans les villages d'enfants SOS et les établissements. La Directrice générale participe aux travaux de la Commission exécutive et du Conseil d'administration.

D'autres directeurs et salariés de l'association peuvent être appelés par le Président à assister avec voix consultative aux séances de l'Assemblée générale, du Conseil d'administration et de la Commission exécutive.

RELATIONS EXTÉRIEURES

SOS Villages d'Enfants est une association indépendante, membre notamment :

- de la Fédération SOS Villages d'Enfants International, dont elle est membre fondateur ;
- du Comité de la Charte du don en confiance depuis 1992 ;
- de France générosités, syndicat professionnel des associations et fondations faisant appel public à la générosité, dont la mission est de défendre leurs intérêts et de promouvoir la philanthropie en France ;
- de Coordination SUD (Solidarité Urgence Développement), coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale ;
- de la Coordination humanitaire et développement (CHD) ;
- du Groupe Enfance, SOS Villages d'Enfants étant à l'initiative du groupe qui est un collectif d'ONG « Enfance », en vue d'harmoniser et de coordonner les actions communes ;



Tous les membres de ces instances apportent leur concours au fonctionnement de l'association à titre bénévole.



Au 31 décembre 2022

COMMISSION EXÉCUTIVE

Daniel BARROY,
Président
*Administrateur général honoraire
Ancien Chef de l'inspection des
spectacles au ministère de la
Culture*

Marie-Claude HAMON,
Vice-présidente
*Ancienne Chargée de mission à
Electricité de France*

Françoise ROUCH,
Vice-présidente
*Ancienne Directrice régionale
et départementale des affaires
sanitaires et sociales*

Pierre-Marie FAVROT,
Trésorier et Président de la
Commission des finances
*Consultant en assurances et
protection sociale*

Joëlle VOISIN,
Secrétaire
*Inspectrice générale honoraire des
affaires sociales*

Robert DIEZ,
Membre du bureau
*Ancien directeur d'un cabinet
conseil en ressources humaines*

Pierre BOLLON,
Membre du bureau
*Délégué général de l'AFG
(Association française de la gestion
financière)*

INVITÉS PERMANENTS

Pierre PASCAL DE PERETTI,
Président d'honneur
*Directeur honoraire aux ministères
de la Santé et du Travail
Inspecteur général honoraire des
affaires sociales*

Jean-Pierre ROUSSELOT,
Président d'honneur-fondateur
*Inspecteur général honoraire des
Charbonnages de France*

AUTRES ADMINISTRATEURS

Pierre PASCAL DE PERETTI,
Président d'honneur

Jean-Claude ANGOULVANT,
*Directeur émérite de caisse de
retraite et Consultant en protection
sociale*

David AUBIN,
Chef d'entreprise

Jacques BACHELIN,
*Contrôleur économique et
financier honoraire du ministère
des Finances*

Paule DROUULT-GADRAT,
*Avocate honoraire spécialisée en
droit pharmaceutique*

Serge GOUTEYRON,
*Ancien dirigeant de sociétés
de distribution*

Philippe LESAGE,
Consultant en recrutement, retraité

Évelyne MONTPIERRE,
Ancienne Juge des enfants

Matthieu PESTEL,
*Directeur général de la société
Engie IT, filiale informatique du
Groupe Engie*

Yves RABINEAU,
*Ancien magistrat, Inspecteur
général honoraire des affaires
sociales*

Anne ROUX-MATTÉOLI,
Mère de famille

Jean TRAN THANH VAN,
*Directeur de recherche émérite au
CNRS*

COMMISSION DES FINANCES

Pierre-Marie FAVROT,
Président

Jacques BACHELIN

Pierre BOLLON

Robert DIEZ

Matthieu PESTEL

Françoise ROUCH

Daniel BARROY
(invité permanent)

ADMINISTRATEURS HONORAIRES

Jean-Pierre LEGRAND

Maïté PRÉVOT

Hélène RÖTIG

Évelyne THION

Hélène ZOZAYA



- de Vers le Haut, groupe de réflexion dédié aux jeunes, aux familles et à l'éducation, dont les rapports et recommandations rencontrent un large écho ;
- du collectif AEDE (Agir ensemble pour les droits de l'enfant) ; elle fait partie du comité de pilotage ;
- de la dynamique « De la convention aux actes ! », collectif d'ONG, d'associations et de collectifs réunis pour porter des messages de plaidoyer aux décideurs politiques, pour une meilleure effectivité des droits de l'enfant et sensibiliser le grand public ; SOS Villages d'Enfants assure la coordination de cette dynamique ;
- du collectif « Cause Majeur ! » – qui vise à soutenir les jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), et qui réunit des associations en protection de l'enfance, des professionnels et des jeunes –, dont SOS Villages d'Enfants est à l'initiative et qu'elle coordonne ;
- de l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux), association qui réunit des acteurs privés non lucratifs, engagés auprès des personnes vulnérables et fragiles dans les secteurs sanitaire, social et médico-social.

Ces engagements externes participent au rayonnement de SOS Villages d'Enfants, renforcent son action de plaidoyer et son efficacité sur le terrain.

Le Contrôleur du Comité de la Charte a participé aux conseils d'administration du mois de janvier, consacré à l'approbation du budget prévisionnel 2022, et du mois de mai, consacré à l'arrêté des comptes, ainsi qu'aux deux assemblées générales ordinaires.

L'ÉQUIPE DE DIRECTION DE SOS VILLAGES D'ENFANTS AUTOUR D'ISABELLE MORET, DIRECTRICE GÉNÉRALE, de gauche à droite :

François-Xavier Deler, Directeur du développement et de la communication ;

Matthieu de Bénazé, Directeur des programmes internationaux ;

Jérôme Bancel, Directeur des richesses humaines et moyens généraux ;

Hervé Laud, Directeur de la prospective et du plaidoyer ;

Christophe Chabrier, Directeur des activités ;

Patrick Chau, Directeur des systèmes d'information ;

Mathilde Leroy, Directrice administrative et financière ;

Élisabeth Bidnic-Treyer, Directrice générale adjointe.

POLITIQUE DE PROTECTION DES ENFANTS

SOS Villages d'Enfants s'est toujours montrée très sensible à ce que les enfants qu'elle accueille soient protégés contre la violence. En déployant sa propre politique associative, elle a choisi d'aller au-delà de ses obligations légales et réglementaires, de faire de la protection contre toute forme de violence et de déni de droit un engagement explicite de l'association comme de chacun de ses collaborateurs. Cette politique de protection des enfants s'articule autour de quatre piliers :

- **Sensibiliser** : parce que, trop souvent, l'auteur de mauvais traitements est une personne proche de l'enfant, il est primordial de développer une culture positive, ouverte, s'appuyant sur l'approche par les droits de l'enfant.
- **Prévenir** les violences et le déni de droit est de la responsabilité de tous et concerne toutes les dimensions de notre association, de la gestion des ressources humaines au plaidoyer, en passant par la communication ou la démarche qualité.
- **Déclarer et répondre** : chaque personne témoin, impliquée ou victime, doit savoir comment et auprès de qui déclarer un incident de protection des enfants ; elle doit aussi être assurée que sa demande est considérée et prise au sérieux.
- **Suivre et rendre compte des mesures prises** constitue la garantie d'une plus grande réactivité dans la gestion

des risques et dans la planification des actions et moyens dédiés à la protection des enfants accompagnés.

L'association s'est dotée d'une **organisation** pour garantir la mise en œuvre de cette politique et renforcer l'égalité de traitement entre tous les établissements, ainsi que la mutualisation des connaissances et expériences.

• Un référent associatif de protection des enfants

Il anime le dispositif associatif de protection des enfants, accompagne les établissements dans la mise en œuvre des actions correctives, contribue au renforcement des compétences et assure le lien avec la Fédération internationale sur ce sujet.

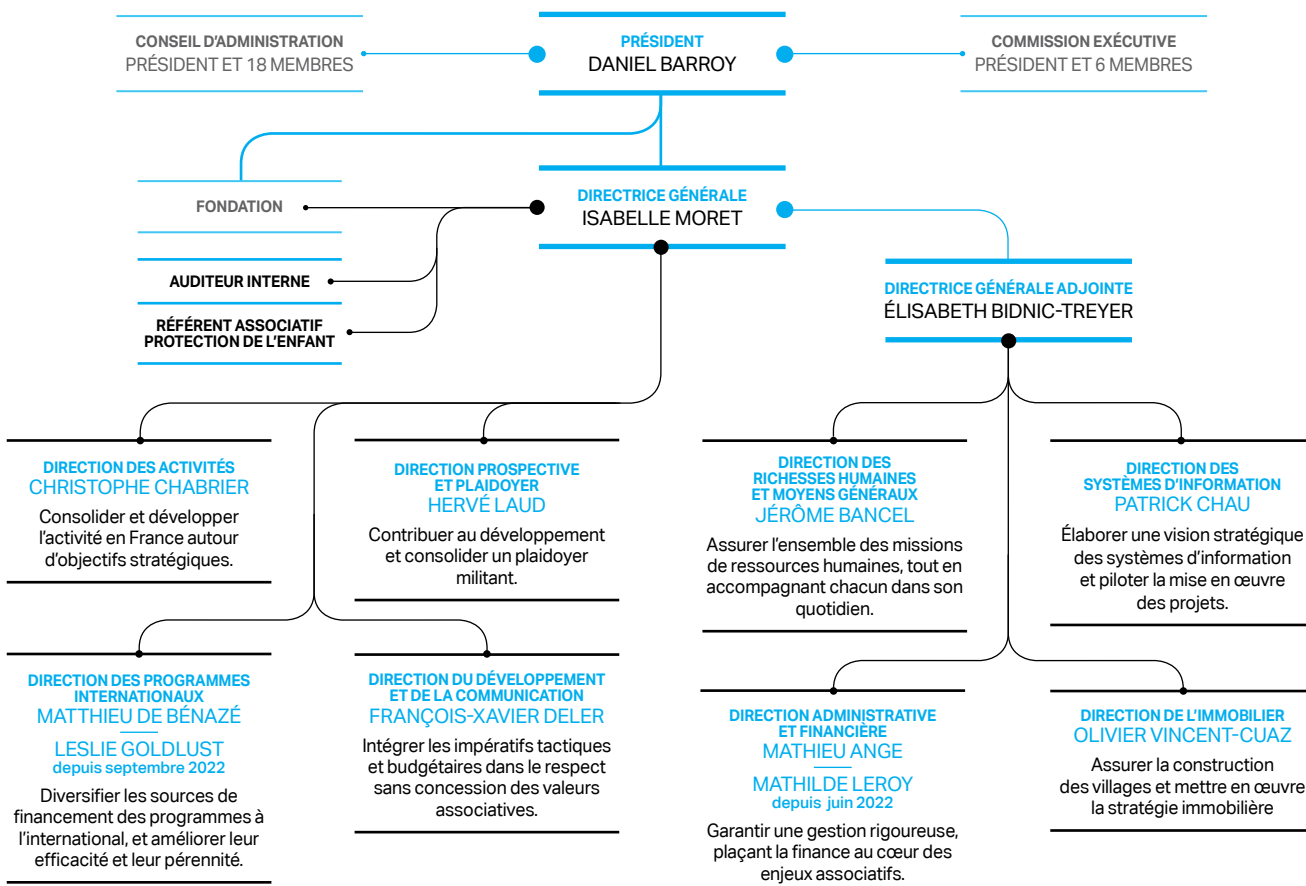
• Une cellule nationale de protection des enfants

Composée de la Directrice générale et des représentants de plusieurs directions de l'association, elle se réunit régulièrement pour accompagner le déploiement de la politique : du suivi global des incidents à l'élaboration de plans d'action, en passant par l'analyse de situations complexes ou la validation de nouveaux outils.

• Une cellule locale de protection des enfants par établissement ou par programme

Composée du Directeur et de représentants de différentes fonctions, elle a pour mission, à partir d'une analyse globale et anonymisée des incidents, d'accompagner la mise en œuvre d'actions correctives et préventives dans l'établissement. Elle joue également un rôle central pour sensibiliser l'équipe et les enfants accompagnés à la politique associative.

ASSOCIATION SOS VILLAGES D'ENFANTS FRANCE





Le projet « Prévenir et répondre aux violences entre enfants : adopter des comportements protecteurs »

Les enfants et les jeunes accueillis en protection de l'enfance ou dont la famille est en situation de vulnérabilité ont souvent été confrontés à des abus, négligences ou violences. Ils sont dès lors plus exposés au risque d'être la cible de violences de la part de leurs pairs ou eux-mêmes initiateurs de ces actes à l'égard d'autres enfants².

Initié en 2021 et mis en œuvre en 2022, le projet « Prévenir et répondre aux violences entre enfants : adopter des comportements protecteurs » vise à informer et à former les enfants, les jeunes et les professionnels travaillant avec eux sur la violence entre pairs dans cinq pays européens partenaires : la Belgique, l'Espagne, la France, l'Italie et la Roumanie.

Cofinancé par l'Union européenne et coordonné par la Fédération SOS Villages d'Enfants International, son objectif est double : accompagner les enfants et les jeunes dans le développement de comportements protecteurs, pour eux et pour les autres, et donner aux professionnels de la protection de l'enfance des outils pour prévenir, identifier et réagir de façon adéquate à la violence entre enfants.

Pour mettre en œuvre le projet en France, SOS Villages d'Enfants s'appuie sur un réseau de partenaires agissant également dans le secteur de la protection de l'enfance : la Croix-Rouge, la fondation la Vie au Grand Air, Repairs ! 75, le département du Nord et l'Observatoire parisien de protection de l'enfance.

Il se décline en trois volets :

■ Formation et sensibilisation

Pour les professionnels de la protection de l'enfance, les jeunes et les enfants, afin de créer ensemble un environnement sûr pour les cibles, les initiateurs et les témoins de la violence entre enfants.

■ Recommandations

Sur la manière d'intégrer de manière durable une approche informée, préventive et réactive de la prévention des violences entre enfants dans le système de protection de l'enfance.

■ Participation des enfants

Groupe national et international de jeunes experts, participation aux comités de pilotage (national et international), formation de pairs formateurs, ateliers animés par des pairs, messages clés des jeunes aux enfants et aux professionnels.

Co-funded by the Rights,
Equality and Citizenship (REC)
Programme of the European Union



POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

La politique d'accompagnement des jeunes (PAJ) incarne la volonté de l'association de rester en contact avec les jeunes anciennement accueillis en villages, de pouvoir les soutenir dans leurs projets et d'être présente pour eux en cas de difficultés. Officiellement lancée en 2020, la PAJ est venue formaliser et développer des actions déjà menées depuis longtemps par l'association.

L'accompagnement peut prendre la forme d'un soutien financier (participation au permis de conduire, aide aux études ou à la formation, frais médicaux ou juridiques...) ou d'un accompagnement ponctuel (éducation à la tenue d'un studio et d'un budget, soutien juridique et administratif...). Dans un contexte où la fin des mesures intervient trop tôt et crée des ruptures trop souvent dommageables aux jeunes, il s'agit de les préparer le mieux possible à l'entrée dans le monde adulte.

La loi Taquet du 7 février 2022, qui demande aux conseils départementaux de proposer une solution d'accompagnement aux jeunes sans ressources familiales ou soutien financier, étant encore loin d'être appliquée, le programme Jeunes Majeurs de SOS Villages d'Enfants demeure d'une importance vitale pour ceux que nous accompagnons.

PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES

SOS Villages d'Enfants prend en compte la participation des enfants et des jeunes à chaque étape des décisions qui les concernent, sous différentes formes. Après la mise en œuvre des groupes d'expression en villages (EVCJ) en 2003, l'association a renforcé son dispositif en se dotant de l'espace national de consultation des jeunes (ENCJ) en 2010. Cette instance, unique dans les dispositifs de protection de l'enfance, est composée d'un représentant élu par établissement d'accueil, soit 18 jeunes d'au moins 14 ans, et de représentants de l'association, dont la Directrice générale. Elle se réunit au moins deux fois par an et travaille sur des thèmes choisis par les jeunes. Les échanges sont également enrichis par l'apport et la participation des enfants plus jeunes, qui se réunissent par ailleurs au sein des espaces en villages de consultation des jeunes (EVCJ). L'espace de consultation de la Maison Claire Morandat complète ce dispositif de remontée des préoccupations des enfants et des jeunes. Enfin, des jeunes siègent depuis cette année au Conseil d'administration de l'association pour porter la parole de leurs pairs.

² Source : Brodie & Pearce, 2017.



Ces espaces d'expression ont initié une dynamique qui s'inscrit dans un projet plus vaste : pour SOS Villages d'Enfants, la participation est un principe d'éducation actif qui s'initie dès l'arrivée de l'enfant dans l'établissement et doit impérativement se diffuser dans la vie de tous les jours, à la fois en paroles et en actions, dans les villages et dans les pavillons. Chaque enfant est encouragé, quel que soit son âge, à s'exprimer, à défendre son point de vue, mais aussi à se responsabiliser, à agir sur sa vie et sur l'environnement qu'il partage avec les autres. Il s'agit d'encourager les enfants et les jeunes à exprimer leur désir de faire et de les accompagner dans l'accomplissement de leurs projets pour leur permettre de gagner en confiance et en estime de soi – et de devenir des acteurs sociaux à part entière.

La direction générale continue d'intégrer les enfants et les jeunes dans l'ensemble des rouages des décisions de l'association : ils sont désormais associés à la démarche qualité, et coconstruisent le projet d'établissement, le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement de leur village. Ils sont également entendus lors des visites qualité qui ont lieu chaque année.



La stabilité du placement et la poursuite de l'accompagnement après la fin de la prise en charge sont décisives dans la résilience des jeunes. La précarité n'est pas une fatalité.

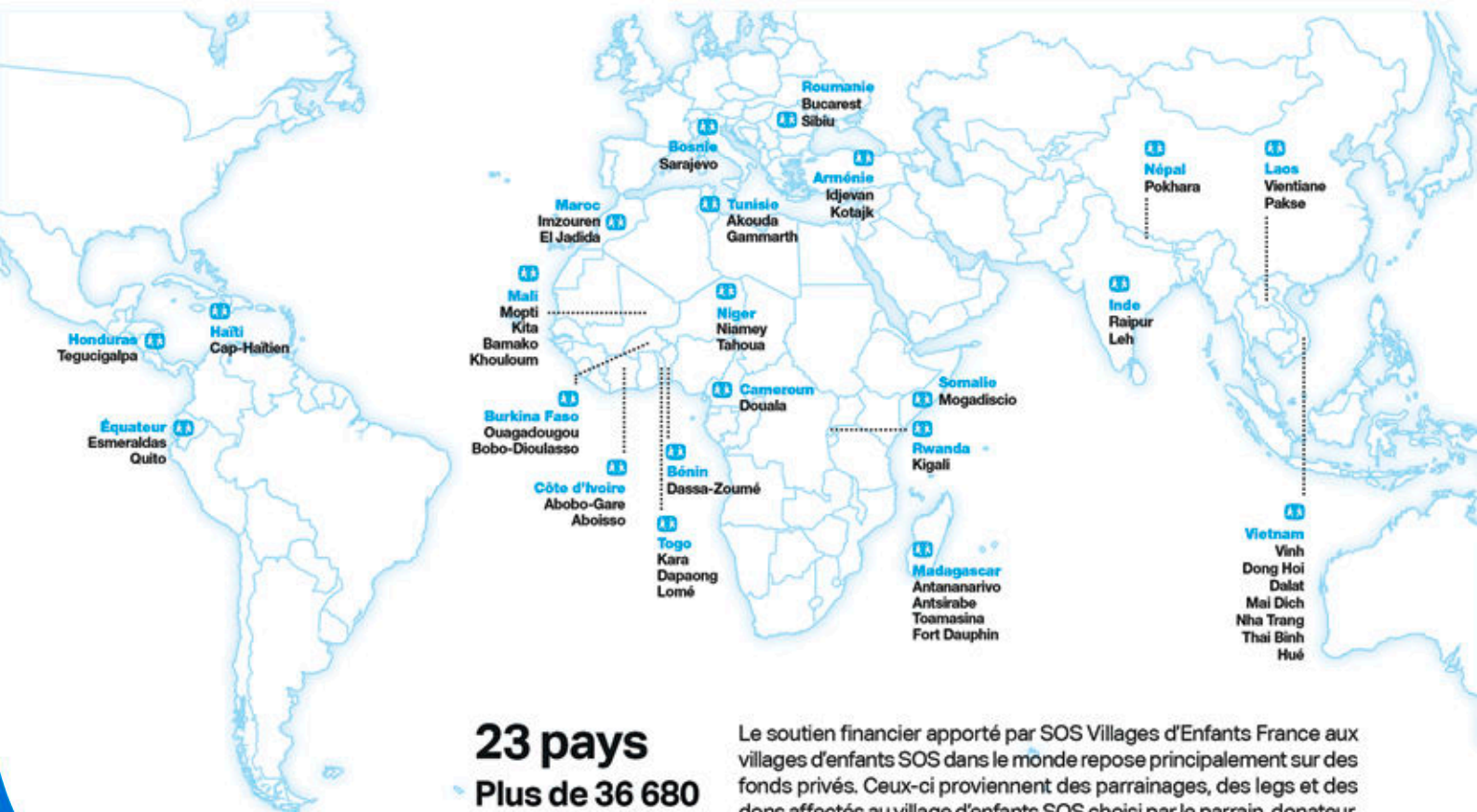


(source : Cahier SOS n° 7)

EN FRANCE

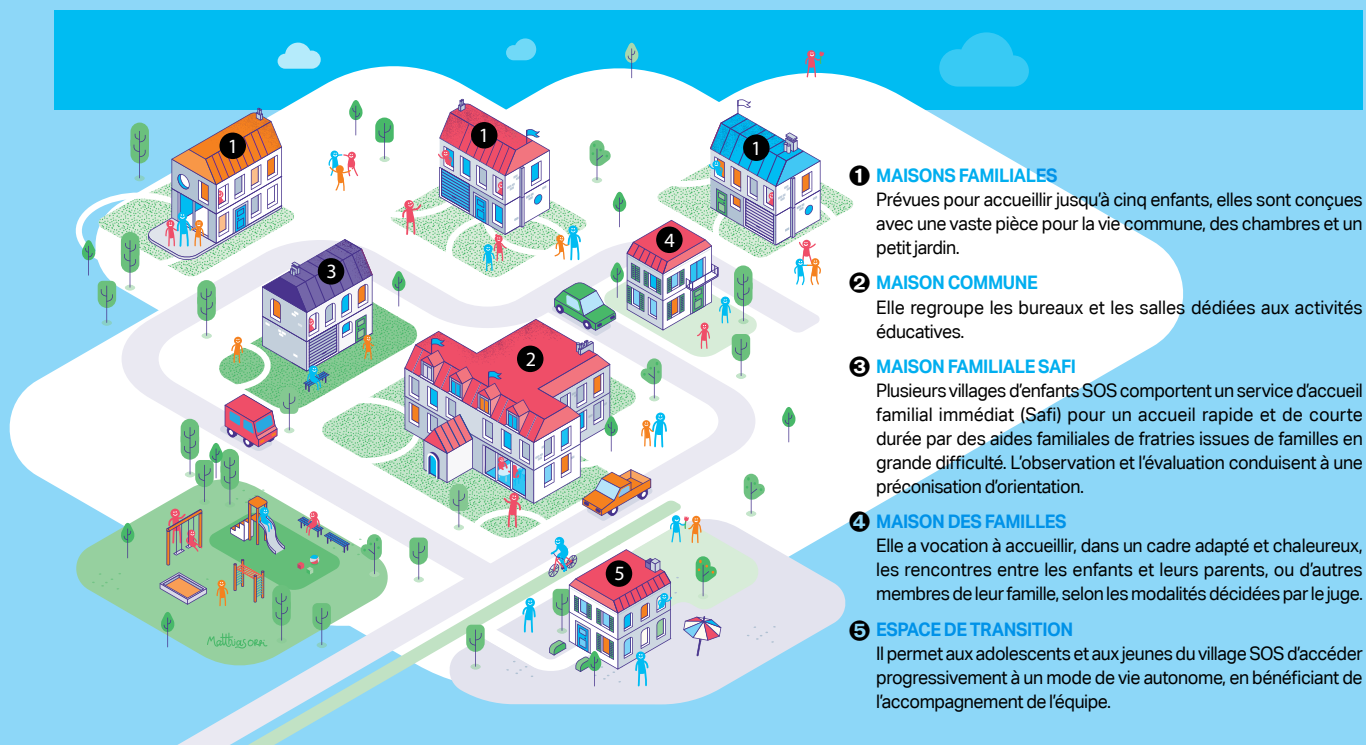


DANS LE MONDE



LE VILLAGE D'ENFANTS SOS

Une dizaine de maisons regroupées ou dispersées au sein d'une zone d'habitation



1 MAISONS FAMILIALES

Prévues pour accueillir jusqu'à cinq enfants, elles sont conçues avec une vaste pièce pour la vie commune, des chambres et un petit jardin.

2 MAISON COMMUNE

Elle regroupe les bureaux et les salles dédiées aux activités éducatives.

3 MAISON FAMILIALE SAFI

Plusieurs villages d'enfants SOS comportent un service d'accueil familial immédiat (Safi) pour un accueil rapide et de courte durée par des aides familiales de fratries issues de familles en grande difficulté. L'observation et l'évaluation conduisent à une préconisation d'orientation.

4 MAISON DES FAMILLES

Elle a vocation à accueillir, dans un cadre adapté et chaleureux, les rencontres entre les enfants et leurs parents, ou d'autres membres de leur famille, selon les modalités décidées par le juge.

5 ESPACE DE TRANSITION

Il permet aux adolescents et aux jeunes du village SOS d'accéder progressivement à un mode de vie autonome, en bénéficiant de l'accompagnement de l'équipe.

PROGRAMMES INTERNATIONAUX*

ARMÉNIE	2		1		4		4	
BÉNIN	1		1				1	
BURKINA FASO	2		2		2		2	
CAMEROUN	1							
CÔTE D'IVOIRE	2		3		5		3	
HAÏTI	1		3		2		2	
LAOS	2							
MADAGASCAR	6		7		13		8	
MAROC	2							
MALI	4		4		3		1	
NIGER	1		2		2		2	
TOGO	3		2		3		3	
INDE	4							

INDONÉSIE								
TUNISIE	2							
ROUMANIE	2							
ÉQUATEUR	2							
NÉPAL	1							
HONDURAS	1							
BOSNIE	1							
SOMALIE	1							
RWANDA	1							
VIETNAM	6		4		2		9	
TOTAL	48		29		36		35	11

- Village d'enfants SOS
- École et centre de formation
- Structure pour les jeunes
- Structure de santé
- Programme de renforcement des familles et centre d'appui communautaire

* Par souci de rigueur et de transparence, ne sont présentés ici que les programmes directement soutenus financièrement par SOS Villages d'Enfants France.

L'ANNÉE 2022 EN IMAGES



50^e anniversaire du village de Marseille



À la rencontre de l'association béninoise



Pose des premières pierres des villages SOS de Fontcouverte, Cusset et Commentry



Inauguration du siège parisien



Isabelle Carré, marraine avec Anny Duperey

Un programme de renforcement des familles dans le Nord pour les familles déplacées d'Ukraine





60^e anniversaire du village SOS de Neuville-Saint-Rémy



Inauguration de l'accueil-relais de Guerville



Arrêtés d'autorisation pour six nouveaux villages



Démarrage du projet MITYMA à Madagascar



Campagne #jamaissansmonfrère
#jamaissansmasœur



Actions d'urgence en Ukraine,
en Arménie et à Madagascar



Événement « Participez ! »

NOS ACTIONS EN FRANCE

En France, **40 334** enfants sont concernés par une situation de danger* :

Les violences psychologiques représentent **54 %** de ces situations de dangers

Les négligences : **48,5 %**

Les violences physiques : **36,2 %**

Les violences au sein du couple : **15 %**

Les conditions d'éducation compromises : **20,6 %**

Le comportement du mineur se mettant en danger : **14,8 %**

Les violences sexuelles : **8,2 %**

Plusieurs dangers peuvent être associés dans une même situation

Plus de **9** auteurs présumés **sur 10** sont membres de la famille proche de l'enfant en danger ou en risque de l'être

8 auteurs présumés **sur 10** sont l'un des deux parents



Nos directeurs territoriaux.

En 2022, année marquée par l'amplification des difficultés de nombreuses familles fragiles, et donc des besoins d'accueil, nos équipes ont redoublé d'efforts pour accompagner les enfants et les jeunes. Elles s'y sont employées dans un contexte de développement de nos villages, soutenu par la réaffirmation, dans la nouvelle loi relative à la protection des enfants du 7 février 2022, du principe à l'origine de notre projet associatif, selon lequel l'enfant ne doit pas être séparé de ses frères et sœurs, sauf si « *son intérêt commande une autre solution* ».

Nomination de directeurs territoriaux pour être au plus près des équipes et des besoins de chaque territoire

Pour accompagner l'essor de notre association – via la création de nouveaux villages et dispositifs d'accompagnement – et conserver la proximité, la réactivité et l'agilité nécessaires à la qualité de l'accueil des enfants et des jeunes, cinq directions territoriales ont été créées. Objectif : mettre en œuvre notre stratégie au plus près des besoins de chaque territoire. En effet, nos établissements évoluent dans une complexité nécessitant des ajustements permanents : rationalisation des moyens du côté de l'ASE, disparités territoriales très fortes, vulnérabilité toujours plus grande des enfants qui nous sont confiés.

À cela s'ajoute notre important niveau d'exigence associative, notamment pour répondre au mieux aux droits de l'enfant, avec des enjeux en termes éducatifs, juridiques, informatiques, mais aussi en termes de formation, de professionnalisation et de recrutement des collaborateurs. Les directrices et directeurs territoriaux sont concrètement chargés d'accompagner les équipes locales dans le déploiement du projet associatif et d'évaluer la qualité de la prise en charge, en fluidifiant les échanges avec les directions ressources du siège. De plus, à l'heure où l'approche par les droits de l'enfant prend de plus en plus d'ampleur dans notre projet, leur rôle est aussi d'aider les équipes à mieux s'approprier et décliner cette culture associative, notamment au moment de l'ouverture de nouveaux villages qu'ils accompagnent.

« Accompagner autrement »

L'association a lancé en 2022 un programme baptisé « Accompagner autrement ». Destiné à irriguer l'ensemble de notre activité et de nos pratiques, il permettra non seulement de développer une culture sensible et partagée du psychotraumatisme – via le pilotage de l'organisation et un management des équipes renforcé

* Source : le bulletin du 119, n° 2, juin 2023, « Les chiffres clés de l'activité du 119 sur l'année 2022 ».

A photograph of two young girls hugging in a forest. The girl on the left has long, wavy red hair and is wearing a blue denim jacket. The girl on the right has short blonde hair and is wearing a light green fuzzy sweater. They are both smiling and looking towards the camera. The background is a blurred forest with fallen leaves on the ground.

1 306 enfants et jeunes

accueillis ou accompagnés
en France au 31/12/2022

Enfants accueillis

- En villages d'enfants SOS : **967**
- Dans les Safi (services d'accueil familial immédiat) : **81**
- À la Maison Claire Morandat : **91**
- À l'accueil-relais de Guerville : **29**

Enfants et jeunes accompagnés

- Par les PRF (programmes de renforcement des familles) : **137**
- À la Maison Claire Morandat (service de suite) : **80**

Admissions en 2022

- En villages d'enfants SOS : **126**
- En Safi : **54**
- À la Maison Claire Morandat : **23** en accueil

Durée moyenne d'accueil : **5,4 ans**

l'orientation psychoéducative -, mais aussi l'appropriation d'outils concrets pour aider les professionnels, à tous les niveaux, à mieux accompagner les enfants « en situation complexe » au quotidien, et à mieux répondre à leurs besoins tout au long de leur parcours, afin d'assumer leur accueil dans la durée. Ces situations difficiles à cerner et à accompagner mobilisent beaucoup d'implication et d'énergie de la part des équipes, sans toujours donner le sentiment d'une réponse adaptée à leurs besoins. Mieux comprendre ces enfants et ces jeunes, c'est nous permettre collectivement de « tenir pour eux », afin de leur éviter des ruptures supplémentaires dans des parcours déjà chaotiques.

Cette année a permis de cerner plus précisément la démarche à adopter pour répondre aux besoins spécifiques de ces jeunes, développer de nouvelles pistes de travail et dessiner les contours de cet accompagnement. De plus, ce programme permettra de créer des dispositifs dédiés et innovants, dont l'accueil-relais de Guerville ouvert cette année est le premier exemple.



Commentry



Cusset



Fontcouverte

ACCROISSEMENT DE L'ACTIVITÉ

Ouverture de l'accueil-relais de Guerville

Ouvert en mars, puis inauguré le 2 juillet 2022, l'accueil-relais de Guerville, créé à l'initiative de l'équipe de direction de Plaisir, permet d'accueillir dix enfants de 6 à 18 ans en situation complexe, pour une durée d'une semaine à quatre mois.

Il propose une prise en charge alternative et transitoire aux enfants confiés, en villages d'enfants SOS ou en familles d'accueil, sur le territoire des Yvelines et des Hauts-de-Seine, et qui rencontrent des difficultés. L'objectif est de sécuriser l'enfant, mais aussi ses accueillants, en permettant une mise à distance temporaire lorsque le maintien en accueil de type familial se révèle difficilement tenable. Il s'agit de donner du temps à chacun pour s'apaiser, penser un projet ajusté, préserver les liens et éviter les ruptures.

Un programme de renforcement des familles à l'attention des déplacés d'Ukraine

Pour soutenir les familles ukrainiennes déplacées, et les aider à surmonter le traumatisme de la guerre et de l'exil, notre association a mis en place un programme d'urgence, mis en œuvre par le PRF du Nord. L'équipe a ainsi adapté son modèle d'accompagnement aux besoins de ces familles. Le PRF Ukraine a accueilli cinq familles en 2022 et se prépare à une nouvelle phase de déploiement permettant l'accueil de 15 autres en 2023.

Ouverture de nouveaux villages d'enfants SOS

Deux nouveaux villages d'enfants SOS sont en construction dans le département de l'Allier. Le village d'enfants SOS de Commentry, qui ouvrira à l'été 2023, accueillera 40 enfants dans 8 maisons familiales, ainsi qu'un Safi. Le village d'enfants SOS de Cusset, qui ouvrira en fin d'année 2023, prévoit l'accueil de 40 enfants dans 8 maisons familiales, et un espace de transition qui permettra d'accueillir et de suivre les jeunes de 16 à 18 ans pour les accompagner vers l'autonomie. En Charente-Maritime, le projet de village d'enfants SOS de Fontcouverte recevra, à l'été 2023, 50 enfants répartis dans 11 maisons familiales. La pose de la première pierre, au mois de mai 2022, a permis de consolider nos liens avec les acteurs et partenaires de ce territoire. Fin décembre, l'avancée des travaux respectait la planification prévue.

Par ailleurs, nous avons choisi de répondre aux besoins d'accueil de fratries exprimés par plusieurs départements. Tout en restant fidèles à notre projet et en cohérence avec notre logique de territorialisation, nous avons obtenu des arrêtés d'autorisation pour six nouveaux villages d'enfants SOS : deux dans le Morbihan (à Sarzeau et sur une commune qui reste à définir), deux dans le Doubs (Besançon et l'Isle-sur-le-Doubs) et deux dans les Vosges (communes à déterminer). Ces nouveaux villages d'enfants SOS ouvriront à l'échéance 2024-2026.

DIVERSIFICATION DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Au fil des années, des dispositifs supplémentaires viennent compléter les actions que l'association mène pour toujours mieux protéger les enfants : Safi (services d'accueil familial immédiat), PRF (programmes de renforcement des familles), programmes Jeunes Majeurs... Cette année a vu l'ouverture d'un Safi à Gémozac et d'un autre Safi à Calais, ainsi que le développement du programme de renforcement des familles (PRF) dans le Nord et en Charente-Maritime.

Le Safi : de nouveaux projets à accompagner

À ce jour, sept villages bénéficient de Safi et le village de Marange en ouvrira un prochainement.

QUALITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT ET INNOVATION

En villages d'enfants SOS

L'accompagnement des fratries accueillies dans les villages d'enfants SOS repose sur un environnement stable, une figure d'attachement et une équipe pluridisciplinaire attentive aux besoins des enfants. Ce modèle s'est enrichi au fil des années de nouvelles pratiques pour mieux prendre en charge les enfants et les jeunes aux parcours difficiles.

La plupart des enfants confiés par l'aide sociale à l'enfance ont vécu des psychotraumatismes et souffrent d'importantes fragilités psychologiques. Leur santé mentale est une réelle préoccupation pour SOS Villages d'Enfants, qui a renforcé ses compétences en ce sens.

Art-thérapie, thérapie par le jeu, réflexologie et autres propositions mises en œuvre selon les territoires viennent renforcer la « boîte à outils » des équipes des villages d'enfants SOS.

Par exemple, plusieurs villages, comme ceux de Sainte-Luce et de Châteaudun, ont mis en place cette année des espaces Snoezelen³ pour le bien-être et à vocation thérapeutique, comme celui de Calais.

Un camping-car a été acquis par le PRF du Nord pour se rendre au plus près des familles, et permettre un lieu d'accueil tiers adapté lors des rencontres avec les enfants et leur famille.

³ L'approche Snoezelen est une démarche d'accompagnement fondée sur des propositions de stimulation et d'exploration sensorielles, privilégiant la notion de « prendre soin ». Cet outil de médiation est centré autour de la construction d'une sécurité psychocorporelle, dans un cadre contenant – une salle spécifique dotée d'équipements qui permettent la stimulation des sens ou la proposition de détente – et une relation individualisée.



LES SERVICES D'ACCUEIL FAMILIAL IMMÉDIAT (SAFI)

PERSAN (95), DIGNE-LES-BAINS (04), CALAIS (62), BESSE-SUR-ISSOLE (83), NEUVILLE-SAINT-RÉMY (59), MARLY (59), GÉMOZAC (17)

Les Safi accueillent des fratries au sein d'une maison du village d'enfants SOS, dans le cadre de l'accueil d'urgence. Sur une durée de quatre mois en moyenne, l'objectif est de réaliser une évaluation des besoins de chaque enfant, des relations au sein de la fratrie et de la situation familiale, puis de proposer une orientation adaptée aux besoins de chacun (retour en famille, accueil conjoint ou séparé, en village d'enfants SOS ou ailleurs).



LES MAISONS DES FAMILLES

MARANGE (57), BESSE-SUR-ISSOLE (83), LE LION-D'ANGERS (49), DIGNE-LES-BAINS (04), CHÂTEAUDUN (28), PLAISIR (78), PERSAN (95)

Ces maisons sont dédiées aux rencontres parents/enfants. Les visites sont libres ou en présence d'un tiers (éducateur, psychologue...). Les enfants et les parents partagent des temps de vie familiale (préparer un repas, organiser une sortie, faire les devoirs...). Des hébergements sur un week-end sont également possibles pour les parents ayant un droit d'hébergement.



LES ESPACES DE TRANSITION

MARSEILLE (13), CARROS (06), BUSIGNY (59), PLAISIR (78), CALAIS (62), MARANGE (57), BESSE-SUR-ISSOLE (83)

Ils proposent à des jeunes d'expérimenter une autonomie progressive au sein d'une maison ou d'un appartement situé à proximité du village d'enfants SOS, ce qui les rassure et leur permet de continuer à se sentir soutenus affectivement et moralement. Les jeunes gèrent ensemble la vie quotidienne et bénéficient d'un accompagnement éducatif centré sur l'acquisition de compétences fonctionnelles (gestion des actes de la vie courante) et sur les questions relationnelles. Les jeunes accueillis développent leur autonomie et sont préparés à leur insertion socioprofessionnelle après la fin de la prise en charge. Ils sont également accompagnés dans les démarches administratives en vue de leur majorité.



LES PROGRAMMES DE RENFORCEMENT DES FAMILLES (PRF)

NORD (59), BEAUVAIS-SUR-MATHA (17)

Les PRF s'inscrivent dans un dispositif de prévention et de protection de l'enfance qui vise à soutenir les familles en grande difficulté dans l'éducation de leurs enfants. Les interventions ont lieu au domicile des familles afin de renforcer leur autonomie dans leur environnement. Qu'il s'agisse d'accompagnements individuels ou d'activités collectives, un PRF s'intéresse à toutes les dimensions de la famille : les compétences parentales, l'éducation des enfants, l'intégration socio-économique, la santé, l'accès aux droits...

Enfin, un séminaire commun des psychologues et des chefs de service a été organisé pour identifier des perspectives de renforcement des approches psychoéducatives, permettant de mieux prendre en charge les troubles psychotraumatiques.

Ces approches enrichissent le programme « Accompagner autrement », qui va capitaliser sur ces premières expériences, affiner leurs bienfaits, analyser leurs limites et leurs contraintes, afin de reproduire les bonnes pratiques dans d'autres villages d'enfants SOS et toujours innover pour mieux protéger les enfants.

À la Maison Claire Morandat

En 2022, 91 jeunes de 16 à 21 ans ont séjourné à la Maison Claire Morandat. La MCM a également accompagné en service de suite 80 jeunes de plus de 21 ans.

Créé en 1986, ce dispositif est conçu pour accueillir des jeunes en difficulté, venant des villages d'enfants SOS ou d'autres établissements.

L'offre de service s'organise autour de trois dispositifs :

- accueil, hébergement et accompagnement socioéducatif des jeunes de 16 à 19 ans ;
- accompagnement en insertion par le logement : des jeunes de 18 à 25 ans bénéficient d'un logement avec un bail glissant et d'un accompagnement personnalisé pour éviter de devoir gérer sans plus aucun soutien toutes les « transitions » en même temps et d'être fragilisés, voire en danger ;
- une plateforme d'accompagnement vers l'autonomie et l'insertion professionnelle, destinée aux jeunes de la Maison Claire Morandat, mais aussi à ceux des trois villages d'enfants SOS du Nord, qui s'appuie sur les partenariats nationaux et sur l'expertise de la MCM.

L'établissement comporte aussi un service de suite, concrétisation d'une volonté associative d'accompagner les jeunes après une période de prise en charge en protection de l'enfance.

L'accompagnement vise à promouvoir l'autonomie des jeunes, à renforcer leur insertion sociale, culturelle et professionnelle. Leur accueil peut durer de six mois à plus de trois ans. En moyenne, les jeunes passent 1,9 an à la Maison Claire Morandat et bénéficient d'un service de suite durant 2,5 ans.

ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES

Politique d'accompagnement des jeunes (PAJ)

Sur 1 306 enfants et jeunes, la part des adolescents et jeunes majeurs (16-25 ans) représente 24 % des accueils ou accompagnements de SOS Villages d'Enfants en France, en 2022.

Rester présents pour les jeunes anciennement accueillis en villages, et les soutenir dans leurs projets ou en cas de difficultés est tout l'objet de notre politique d'accompagnement des jeunes (PAJ).

L'année 2022 en protection de l'enfance a été marquée par l'adoption de la loi Taquet du 7 février, qui garantit qu'aucun des jeunes majeurs de 18 à 21 ans « ne sera désormais laissé sans solution à sa majorité ». Cette loi comporte des avancées, mais ne sécurise pas encore suffisamment les parcours, d'autant qu'elle est loin d'être appliquée à la lettre sur l'ensemble du territoire. Dans ce contexte, la politique Jeunes Majeurs de SOS Villages d'Enfants demeure d'une importance vitale pour les jeunes de l'association. L'année 2022 a donc été l'occasion de poursuivre la diffusion de la politique associative auprès des jeunes et des collaborateurs en villages d'enfants ou à la Maison Claire





Poursuite d'accompagnement 18-25 ans

- Éviter les sorties sans solutions, en termes de logement, de revenus et d'insertion socioprofessionnelle.
- Accompagnement modulable pour des jeunes.



Le fil Deux années suivant la sortie

- Formalisation de la sortie et affichage de la volonté de maintien du lien.
- Suivi de 24 mois à la sortie : étude des problématiques et besoins.
- Coup de pouce de départ.
- Liens avec projets associatifs (ENCJ, plaidoyer...), aides associatives et implication dans la gouvernance.



Pause-toi Après la fin de la prise en charge

- Contrat de courte durée.
- Alternative ponctuelle dans l'attente d'un accès de droit commun ou d'une autre solution.
- Accompagnement : au niveau social, financier, et pour l'hébergement.

Morandat, et de nouer de nouveaux partenariats avec des associations et institutions extérieures dans le but de sécuriser la sortie des jeunes majeurs, notamment au niveau du logement et de l'insertion professionnelle.

- On dénombre, pour l'année 2022, 9 poursuites de l'accompagnement et 11 contrats Pause-toi (voir présentation ci-dessus).
- L'âge moyen des jeunes accompagnés est de 21 ans pour les poursuites de l'accompagnement et de 23,5 pour les contrats Pause-toi.
- Une aide associative sous la forme d'un financement a été accordée à des jeunes majeurs et adolescents accueillis dans nos établissements pour un montant total de 111 133 €.

Nous pouvons constater une augmentation des poursuites de l'accompagnement et des contrats Pause-toi ces dernières années, ainsi qu'une diversification des aides financières en réponse aux besoins des jeunes. Ces deux phénomènes illustrent le besoin d'accompagnement des sortants de l'ASE après 21 ans. Et montrent que la politique Jeunes Majeurs est maintenant identifiée à la fois par les professionnels et par les jeunes.

Au-delà du dispositif du fil, des poursuites de l'accompagnement, des contrats Pause-toi et des aides financières, les villages et établissements de l'association continuent à garder le contact avec les jeunes anciennement accueillis, et à leur fournir un soutien moral et affectif.



AIDES ASSOCIATIVES



BSR : 2



Permis de conduire : 14



Aide aux études/formation : 7



BAFA : 5



Frais de santé : 4



Aides d'urgence : 21



Frais juridiques : 5



Autres : 3



Coup de pouce de départ : 51

NOS ACTIONS DANS LE MONDE

Les enfants courent deux fois plus de risques que les adultes de vivre dans l'extrême pauvreté, qui concerne

356 millions d'entre eux

1 milliard d'enfants sont privés de leurs droits fondamentaux et vivent dans une pauvreté « multidimensionnelle » – c'est-à-dire sans accès à l'éducation, à la santé, au logement, à la nutrition, à l'assainissement ou à l'eau

237 millions des enfants de moins de 5 ans (soit **35 %**) sont privés d'existence légale

120 millions de filles de moins de 18 ans (soit **1 sur 10**) ont subi une agression sexuelle ou un acte sexuel non désiré

En 2022, la crise de la Covid-19 a continué de peser sur les pays soutenus par SOS Villages d'Enfants France, plus particulièrement sur les pays de l'Afrique subsaharienne. Ses conséquences, telles que l'augmentation du chômage et l'accès plus difficile à l'éducation et à la formation, ont accru davantage encore la vulnérabilité des populations ciblées par SOS Villages d'Enfants. La crise a posé des contraintes supplémentaires dans la mise en place des activités des associations nationales partenaires, notamment des projets de construction ou de rénovation de villages SOS, compte tenu des difficultés d'approvisionnement en matières premières et de l'inflation.

Les fortes augmentations du coût de la vie, conjuguées à la dégradation des conditions financières mondiales, ont freiné la reprise post-COVID dans de nombreux pays. L'insécurité alimentaire, déjà importante avant la pandémie, a atteint des niveaux critiques avec les tensions sur les prix des denrées alimentaires (+20 % dans plus d'un quart des pays de la planète), dues aux aléas climatiques et aux perturbations des chaînes d'approvisionnement, et aggravées par l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022. Dans ce contexte socio-économique tendu, également marqué par la volatilité des taux de change, et notamment de l'euro, les associations nationales soutenues par SOS Villages d'Enfants France ont vu leurs coûts de fonctionnement brutalement s'accroître face à l'augmentation généralisée des prix. Pour répondre au mieux au risque pesant sur les familles et les équipes, SOS Villages d'Enfants France a réaménagé ses financements internationaux pour compenser en partie ces surcoûts. Notre association continue de travailler à une stratégie d'ajustement, en partenariat avec les bureaux de la Fédération internationale, au profit des associations nationales les plus fragiles.

Les contextes sécuritaires ont également continué de se dégrader dans plusieurs pays soutenus par notre association : les groupes armés étatiques et non étatiques en Haïti, en Arménie, au Burkina Faso, au Mali, au Niger et, d'une façon générale, dans toute la zone sahélienne. Des milliers de civils sont victimes de violences aveugles et des millions d'autres sont obligés de fuir leur foyer. Les femmes et les enfants, en particulier, subissent de plein fouet l'insécurité, la violence et les inégalités croissantes. Ces





Une année 2022 marquée par :

- Le démarrage du projet MITYMA à Madagascar
- La poursuite de la mise en œuvre du projet DEPARE en Haïti, ARPEJ au Burkina Faso, au Togo et en Côte d'Ivoire, QUAPEM à Madagascar et IMAJ au Mali
- La finalisation des actions d'urgence en Arménie et à Madagascar
- Le soutien d'urgence à l'Ukraine
- La conception de nouveaux projets QUAPAO au Togo, au Niger et en Côte d'Ivoire, et la phase 2 de QUAPEM à Madagascar



contextes d'urgence ont conduit certaines associations nationales soutenues par SOS Villages d'Enfants France à adapter leurs cibles et leurs activités. Et ces conditions de sécurité dégradées ont provoqué le report de plusieurs déplacements des membres de la Direction des programmes internationaux dans ces pays.

Enfin, la fin de l'année 2022 a été marquée par la crispation de la crise diplomatique entre la France et le Mali, qui a conduit à la suspension de l'aide publique au développement (APD) française au Mali et, en rétorsion, à l'interdiction par le gouvernement malien de tous les financements publics français aux ONG opérant dans ce pays.

RENFORCEMENT DE LA DIRECTION DES PROGRAMMES INTERNATIONAUX

SOS Villages d'enfants France poursuit au quotidien ses actions de soutien, d'accompagnement et de suivi des programmes, projets et actions innovantes des associations partenaires, ainsi que le partage des bonnes pratiques observées sur leurs territoires.

RENFORCEMENT DES PARTENARIATS AVEC LES ASSOCIATIONS SOS VILLAGES D'ENFANTS NATIONALES

Des visites régulières sur le terrain

Les équipes de SOS Villages d'Enfants France ont effectué dix visites auprès des associations nationales partenaires cette année. Une délégation de la direction des programmes internationaux s'est rendue deux fois au Vietnam pour un suivi renforcé. Deux déplacements ont également eu lieu en Côte d'Ivoire. Le Burkina Faso, le Togo, l'Arménie, le Bénin, Madagascar et le Niger ont également reçu la visite des responsables de programmes internationaux et/ou de la Directrice. Chacun de ces déplacements permet des échanges qui contribuent au suivi des actions et à une meilleure appréhension des besoins concrets des enfants, des jeunes et des familles. Au quotidien, à distance, grâce aux technologies de la télécommunication, dont la fiabilité s'est accrue dans chaque association partenaire, la Direction des programmes internationaux a pu entretenir des relations régulières, voire quotidiennes, lorsque le suivi d'un dossier l'a exigé ou que le soutien d'un service support s'est révélé nécessaire.

Appui à la politique de protection des enfants

En 2022, notre action internationale a également insisté sur un accompagnement spécifique à l'appropriation et au déploiement de la politique de protection des enfants, ainsi qu'aux pratiques d'audit et de contrôle interne. À partir des rapports fournis par les neuf associations partenaires, la référente associative de la politique de protection des enfants et les responsables de programmes internationaux ont analysé les pratiques en cours, les enjeux, défis et améliorations possibles, et élaboré des recommandations concrètes.

Au cours de l'année 2022, SOS Villages d'Enfants France a également mis en place une procédure associative de gestion des incidents internationaux.

Poursuite de la démarche qualité

Faisant suite au séminaire qualité organisé en 2021 dans le cadre des échanges de bonnes pratiques, la Direction des programmes internationaux continue à mettre la démarche qualité de l'association au cœur de la réflexion pour améliorer la qualité de l'accueil en protection de l'enfance.



Madagascar : le référentiel qualité QUAPEM adopté par la loi fixant les standards de qualité attendus en protection de l'enfance

À Madagascar, le projet QUAPEM (Qualité de l'accueil en protection de l'enfance à Madagascar), mis en œuvre depuis 2018, a conduit à l'élaboration d'un référentiel qualité, fixant des standards minimums pour les centres d'accueil dans le pays. Ce référentiel a été développé par SOS Villages d'Enfants Madagascar et les 31 centres d'accueil bénéficiaires du projet, sur la base de la Convention internationale des droits de l'enfant et des valeurs portées par le projet. Pensé à l'origine pour être complémentaire des Normes et Standards nationaux des centres requérants ou ayant déjà obtenu l'agrément du Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme (MPPSPF) qui n'ont jamais reçu de décret d'application, le référentiel a finalement été adopté officiellement cette année par le Ministère, et devient le premier texte légal fixant les standards de qualité attendus en protection de l'enfance dans le pays.



Une délégation de SOS Villages d'Enfants France au Bénin

Au mois de septembre 2022, une délégation de SOS Villages d'Enfants France s'est rendue au Bénin pour visiter les programmes de l'association que nous soutenons. Composée de Daniel Barroy, Président de SOS Villages d'Enfants France, d'Isabelle Moret, Directrice générale, de Florine Pruchon, Responsable du plaidoyer, et de Marine Casaux-Bussièrre, Responsable des programmes internationaux, en présence de Benoît Piot, Directeur du bureau régional de la Fédération internationale en Afrique de l'Ouest, du Centre et du Nord, la délégation a d'abord visité le village d'enfants SOS de Dassa-Zoumé, dont la rénovation achevée cette année a été financée par SOS Villages d'Enfants France. Ouvert en 2005 et soutenu par SOS Villages d'Enfants France depuis 2021, il accueille aujourd'hui 100 enfants et accompagne 83 jeunes. Sur place, la délégation a échangé avec l'équipe éducative, et une dizaine de jeunes, âgés de 12 à 18 ans, ont présenté aux visiteurs la façon dont ils participent aux activités du village, à celles de l'association nationale, mais aussi à des actions de plaidoyer à l'extérieur. La délégation a également pu se rendre dans une communauté accompagnée dans le cadre du programme de renforcement des familles.

ACTIONS DANS UN CONTEXTE D'URGENCE

Une action de soutien psychosocial d'urgence pour les enfants ukrainiens

À la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, survenue en février 2022, des milliers d'enfants subissent des troubles post-traumatiques qui peuvent durablement nuire à leur état mental et à leur développement. Pendant l'été 2022, SOS Villages d'Enfants Ukraine a mis en œuvre et déployé, avec le soutien de SOS Villages d'Enfants France, un programme à l'attention des 6 à 17 ans dans la région de Zakarpattia. Il s'agissait de fournir un soutien psychosocial et récréatif aux enfants, afin de minimiser l'impact négatif de la situation d'urgence sur leur santé psychoémotionnelle, et de restaurer autant que possible leur santé mentale et leur bien-être. Organisé en créneaux de 14 jours, le programme, axé autour du soutien psychologique, du sport et du divertissement, a eu des effets positifs sur les enfants. Il a concerné 520 enfants pendant l'été.

En Arménie, SOS Villages d'Enfants a répondu à une situation de crise

À l'automne 2020, des combats ont provoqué le déplacement d'environ 110 000 personnes, principalement des femmes, des enfants et des personnes âgées, en dehors de la région du Haut-Karabagh. Avec la fin des affrontements armés, les personnes réfugiées ou déplacées se retrouvent dans une situation de crise, prête à s'enliser sur le long terme. Après une étude des besoins, dès le printemps 2021, SOS Villages d'Enfants France a lancé le programme « Soutien aux familles vulnérables déplacées en Arménie ». Le projet, d'une durée de dix mois, a été financé par le ministère français des Affaires étrangères à hauteur de 330 000 €, pour soutenir les familles vulnérables déplacées. Il a été mis en œuvre sur le territoire par SOS Villages d'Enfants Arménie et s'est poursuivi jusqu'en janvier 2022. À l'issue du programme, les deux associations partenaires ont dégagé un bilan de leur travail de soutien spécifique dans un contexte tendu. La mission a su tirer avantage d'une bonne connaissance du terrain et d'un excellent ancrage, aussi bien auprès des autres structures de solidarité en Arménie que des autorités locales, pour répondre aux besoins des populations. La complémentarité des deux associations a permis une action efficace, pertinente et bénéfique en faveur des familles prises en charge et des enfants accompagnés.

À Madagascar, SOS Villages d'Enfants France a poursuivi son intervention d'urgence liée aux conséquences de la Covid-19

Bien implantée dans le tissu social de l'île, SOS Villages d'Enfants Madagascar est une association partenaire de SOS Villages d'Enfants France. À ce titre, l'association française apporte un soutien étroit aux populations bénéficiaires des programmes, en continu depuis 1989, dans ce pays au contexte socio-économique complexe et particulièrement fragile.

Madagascar est l'un des pays les plus pauvres du monde. Les familles connaissent une vulnérabilité chronique, aggravée en 2021 par la pandémie de Covid-19.

La crise sanitaire s'est elle-même doublée d'une crise économique menant à une fragilisation supplémentaire des familles. Le pays a dû fermer ses frontières extérieures, mais il a aussi fermé les régions intérieures, limitant les échanges, les possibilités de travailler ou de se fournir en biens de première nécessité. Dans ce contexte de vulnérabilité économique accrue des familles, les enfants sont plus à risque de devenir des victimes de violence, de maltraitance ou de négligence, à cause du stress des parents, du manque et de la privation de nourriture.

Pour contenir les conséquences néfastes de la pandémie, SOS Villages d'Enfants France a mis en place une réponse planifiée sur deux ans, démarrant en novembre 2020, financée par l'Agence française de développement (AFD). Elle s'est poursuivie en 2022.



À Haïti, une action multiple pour répondre à une crise complexe

Au Cap-Haïtien, à Haïti, le programme de renforcement des familles vient renforcer et stabiliser les familles dans un processus d'autonomie sociale et économique afin que la prise en charge des enfants au sein de leur famille soit pérenne. Sensibilisation aux droits de l'enfant, formations professionnelles, aide au démarrage d'activités commerciales... Les formes que prennent ces accompagnements sont diverses et s'adaptent aux besoins locaux. « *Nous formons par exemple des mères isolées à la fabrication de détergents, de savons, de produits ménagers... La revente de ces biens, qui ne se périment pas, leur permet de générer assez rapidement des revenus* », ajoute Faimy Carmelle Loiseau, Directrice de SOS Villages d'Enfants Haïti.

Le village SOS de Cap-Haïtien accueille une cinquantaine d'enfants et d'adolescents, et accompagne plus de 200 jeunes vers l'autonomie. Le village dispose d'un centre de formation aux métiers de la mécanique, couture, plomberie, électromécanique... Plus de 800 jeunes le fréquentent, dont une centaine de filles, ce qui est important dans un pays au sein duquel la discrimination de genre est très répandue.

Au niveau national, les écoles de SOS Villages d'Enfants destinées aux plus petits scolarisent 4 000 enfants : « *Éduquer les enfants est une manière directe de participer à la construction du pays*, explique la Directrice. *Mais c'est aussi indispensable pour libérer les parents qui peuvent alors rejoindre nos programmes de renforcement des familles.* »

LANCEMENT ET POURSUITE DE PROGRAMMES PLURIANNUELS

Au-delà des projets répondant à des crises, comme ceux développés en Arménie ou à Madagascar, notre action internationale s'est traduite par le lancement du programme MITYMA et la poursuite de dispositifs initiés antérieurement. Le programme MITYMA a été pensé dans la continuité des actions déjà engagées et de la mise en place d'actions innovantes par le biais d'une stratégie partenariale, pour capitaliser sur des résultats probants, ainsi que sur la connaissance du contexte d'intervention. L'ensemble de ces programmes est déployé sur plusieurs années.

Le projet MITYMA a été initié en février 2022. Il a pour objectif de promouvoir les droits des enfants et des femmes dans le Grand Sud de Madagascar, grâce à des actions de renforcement familial et de développement communautaire.

Le Grand Sud de Madagascar est régulièrement touché par de graves épisodes de sécheresse connus sous le nom de « Kéré ». Par ailleurs, les filles et les femmes sont victimes de discriminations et de sévices extrêmement graves, du fait des coutumes locales.

De leur côté, les enfants sont, comme souvent, les plus affectés par cette situation.

SOS Villages d'Enfants, en partenariat avec AVSF (Agronome et vétérinaire sans frontières), répond à ces enjeux dans six localités, en direction des enfants les plus vulnérables, notamment ceux risquant de perdre la protection parentale.

Le projet MITYMA vise à fournir à ces enfants :

- un accès durable aux droits et aux services essentiels : identité, santé, éducation, nutrition ;
- un cadre de vie protecteur, aussi bien au sein de leur famille que de leur communauté ;
- un cadre de vie matériel adéquat et stable par la valorisation des ressources de la pêche et de l'aquaculture, largement sous-exploitées, et l'application de techniques innovantes (biotechnologies et agroécologie) permettant de faciliter et de sécuriser la culture et l'élevage dans ce contexte exigeant.

Les résultats attendus sont les suivants :

- **1 322 familles** (soit **5 292 enfants** et **2 644 adultes**) ont accès aux services essentiels dans les six localités d'intervention du projet ;
- un cadre communautaire protecteur et bienveillant est renforcé durablement pour **14 752 enfants et jeunes**, ainsi que **3 688 femmes**, dans le cadre des six communautés ;
- **481 jeunes, parents et professionnels de SOS** renforcent leurs capacités et agissent ensemble dans les six localités du projet ;
- **361 enfants et familles** accompagnés dans le cadre d'activités génératrices de revenus (AGR), individuelles ou en groupements, améliorent leurs moyens de subsistance et leur résilience ;
- **90 jeunes** bénéficient de formations pour acquérir des compétences professionnelles innovantes adaptées à leur environnement.

FICHE PROJET

- **Durée** : trois ans (2022-janvier 2025)
- **Budget total** : 2 100 000 €
- **Montant du financement AFD** : 1 100 000 €
- **Montant financé par SOS Villages d'Enfants France** : 640 000 € + 260 000 € (Fondation SOS France)
- **Zones de mise en œuvre** : Madagascar (Grand Sud)
- **Bénéficiaires directs du projet** : 1 322 familles, dont 5 292 enfants et 2 644 adultes

Nos projets sur fonds institutionnels

En partenariat avec



et



Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

DEPARE

HAÏTI

1,8 M€



Le projet DEPARE a été lancé en 2021 en Haïti afin d'accompagner les familles et de protéger les enfants. Mis en œuvre sur trois ans, il a pour objectif de prévenir les déstructurations familiales et de contribuer à un meilleur respect des droits de l'enfant, notamment le droit de vivre dans un cadre protecteur, stable et affectueux.

IMAJ

MALI

646 k€



Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO



Le projet IMAJ (Innovation pour une meilleure autonomie des jeunes), qui a été initié en 2021 au Mali, propose de renforcer les dispositifs existants en matière d'accompagnement des jeunes au sein de SOS Villages d'Enfants Mali, afin qu'ils répondent à un double enjeu auquel sont confrontés les jeunes sans soutien parental :

- réussir à gérer les transitions (séparation avec la mère SOS, ...) dans leur parcours de prise en charge ;
- s'insérer durablement sur le marché du travail dans un contexte économique difficile.

ARPEJ

CÔTE D'IVOIRE
TOGO
BURKINA FASO

3,8 M€



Le programme ARPEJ (Approche régionale pour la protection de l'enfance et de la jeunesse) a pour objectif de renforcer la réalisation des droits de l'enfant, en améliorant la prise en charge et la protection des filles et des garçons en situation de vulnérabilité. Initié en 2021 pour une période de 3 ans, il est mis en œuvre dans 18 localités couvrant trois pays : le Togo, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire.

QUAPEM

MADAGASCAR

100 k€



Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO



Le projet QUAPEM (qualité de l'accueil en protection de l'enfance à Madagascar), mis en place en 2018, a pour objectif d'améliorer les conditions d'accueil des enfants placés en protection de l'enfance. Il concerne 31 centres d'accueil, dont 3 villages d'enfants SOS, dans 4 régions de la grande île.

MYTIMA

MADAGASCAR

2,1 M€



Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO



Le projet MITYMA a été initié en 2022. Il a pour objectif de promouvoir les droits des enfants et des femmes dans le Grand Sud de Madagascar grâce à des actions de renforcement familial et de développement communautaire.

COVID MADA

MADAGASCAR

400 k€



Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO



Le projet COVID MADA a été lancé pour contenir les conséquences néfastes de la pandémie de Covid-19. Planifié à l'origine sur deux ans, il a démarré en novembre 2020, et s'est poursuivi en 2022.

PLAIDOYER

L'âge moyen du premier logement se situe **autour de 23,6 ans**⁴, alors que l'accès à un emploi stable intervient **vers 27 ans**.

Avec la disparition des jobs étudiants, beaucoup de jeunes ont plongé dans la précarité. Selon une enquête publiée en mai 2021 par la Fédération des associations générales étudiantes⁵, **62 % des étudiants** ont eu des difficultés pour s'alimenter correctement et **69 %** pour payer leur loyer.

Les 15-29 ans représentent **17,54 % de la population totale**⁶.

Un quart des personnes sans domicile fixe nées en France sont des personnes ayant été prises en charge par l'aide sociale à l'enfance⁷.

SOS Villages d'Enfants poursuit son travail de plaidoyer actif, dans le champ de la protection de l'enfance. Au quotidien, nous nous engageons pour une meilleure qualité de la prise en charge, faisons la promotion de l'approche par les droits de l'enfant et alertons sur la situation des jeunes majeurs. En 2022, l'actualisation du projet associatif a été l'occasion de réaffirmer notre volonté de continuer à contribuer au débat public pour faire bouger les lignes et peser sur l'orientation des politiques publiques en faveur de l'enfance. Notre plaidoyer s'attache à ce que le point de vue des enfants et des jeunes sur les affaires les concernant soit systématiquement pris en compte. Afin de renforcer cet enjeu de participation des jeunes, le Pôle plaidoyer s'est renforcé cette année, avec le recrutement d'une Chargée de plaidoyer. Notre action se déploie ainsi en notre nom propre et au sein de collectifs engagés pour les droits de l'enfant. En 2022, dans un contexte juridique et politique particulièrement riche, notre association a encore intensifié cet engagement et participé à 48 rendez-vous et auditions avec des décideurs politiques.

LA FRATRIE PRISE EN COMPTE DANS LA LOI DU 7 FÉVRIER 2022

L'activité de plaidoyer de SOS Villages d'Enfants a été impactée cette année par un événement majeur : la promulgation de la loi relative à la protection des enfants du 7 février 2022. Ce nouveau texte de loi, qui consacre notamment l'accueil conjoint des fratries, sauf lorsqu'il est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant, touche directement au cœur d'activité de notre association. SOS Villages d'Enfants s'est fortement mobilisée à l'occasion de l'examen de cette loi, dite « loi Taquet ». Nous avons été sollicités pour notre expertise sur le sujet des fratries lors de plusieurs auditions. Notre action s'est voulue également proactive par la rédaction de notes et la proposition d'amendements sur le texte final.

Mettre en œuvre la Garantie Enfance européenne

Par ailleurs, SOS Villages d'Enfants a poursuivi son engagement pour la déclinaison de la Garantie Enfance européenne qui encourage les États à lutter contre la pauvreté des enfants d'ici à 2030 avec une attention

⁴ Eurostat 2021

⁵ FAGE

⁶ Insee 2023

⁷ Fondation Abbé-Pierre 2019





particulière portée à ceux qui sont accueillis en protection de l'enfance.

Lors de la présidence française de l'Union européenne, notre association s'est fortement engagée aux côtés de l'Unicef France pour l'élaboration du plan d'action national de cette garantie. Par ailleurs, SOS Villages d'Enfants a été partenaire de l'organisation de l'événement européen piloté par la France dans le cadre de la PFUE⁸ sur l'enfance. SOS Villages d'Enfants a pris la parole en séance plénière et coorganisé une session avec des enfants sur le sujet ; deux enfants de notre association ont également pris la parole dans ce cadre.

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES : UNE MOBILISATION SANS PRÉCÉDENT

Pour la première fois depuis sa création, SOS Villages d'Enfants a souhaité éclairer le débat public relatif à la protection de l'enfance en s'impliquant dans les campagnes présidentielle et législatives en son nom propre et au sein de collectifs.

Le Pôle plaidoyer a rédigé une note de positionnement durant le dernier trimestre 2021, intitulée « SOS Villages d'Enfants interpelle les candidats et candidates à l'élection présidentielle : vers une société plus protectrice des enfants et des jeunes ». Nous avons obtenu des auditions avec la plupart des équipes de campagne, qui ont repris dans leurs programmes les propositions de notre association.

Nous avons également partagé notre vision et nos propositions avec les candidats aux élections législatives, auxquels nous avons également envoyé une note de positionnement. Nous avons reçu plus de 50 retours des candidats, qui se sont fortement intéressés à nos propositions, et leur avons suggéré de les prendre à leur compte s'ils étaient élus. Un suivi des échanges avec les candidats élus sera effectué et un travail mené avec eux durant le quinquennat.

Les actions menées par la dynamique « De la convention aux actes ! »



En 2022, 26 membres de la Dynamique « De la convention aux actes ! » (DCAA)⁹, coordonnée par SOS Villages d'Enfants France, ont également rédigé et transmis aux équipes de campagne une note de positionnement intitulée « Faites de l'enfance et de la jeunesse une priorité ! Créez un ministère dédié à l'Enfance et à la Jeunesse ».

⁸Présidence française du Conseil de l'Union européenne

⁹La dynamique « De la convention aux actes ! » (DCAA) est une réunion d'ONG, d'associations et de collectifs, née en 2019, à l'occasion du trentième anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Cette proposition phare de la dynamique a été reprise publiquement par de nombreux candidats à l'élection présidentielle.

À l'approche du premier tour de l'élection présidentielle, la DCAA a par ailleurs réalisé une vidéo pour sensibiliser le grand public à la création d'un ministère de l'Enfance. Celle-ci, qui mettait fictivement en scène le ministre de l'Enfance au moment de tirer le bilan de son action en 2027, a été partagée sur les réseaux sociaux.

La dynamique a publié un rapport intitulé « Les enfants et les jeunes veulent être écoutés », qui reprend les propositions de 700 enfants et jeunes âgés de 7 à 25 ans, à l'attention des candidats à la présidentielle et aux législatives 2022, sur des sujets très variés : environnement, protection de l'enfance, éducation, loisirs et culture, lutte contre les discriminations et les inégalités, santé, économie, citoyenneté...

À l'occasion de la campagne législative, la DCAA a également transmis une note de positionnement adressée aux candidats et candidates : « Faites de l'enfance et de la jeunesse une priorité ! Créez une délégation parlementaire aux droits de l'enfant et réformez le Parlement des enfants ! ». Une campagne de mobilisation a également été menée sur les réseaux sociaux tels que Facebook, LinkedIn et Twitter. Pendant la campagne législative, la DCAA a porté des propositions comme la création d'une délégation parlementaire aux droits de l'enfant à l'Assemblée nationale et au Sénat. Ce qui a été suivi d'effets puisque la délégation a vu le jour à l'Assemblée nationale en septembre 2022.

L'action de mobilisation collective de la DCAA a conduit deux nouveaux membres, Droit d'Enfance et l'ANAMAAF, à rejoindre le collectif pour porter ce plaidoyer commun.

Les membres de la DCAA ont décidé collectivement d'inscrire la dynamique dans la durée pour en faire une coalition identifiée par les pouvoirs publics jusqu'en 2027.

La mobilisation du collectif « Cause Majeur ! »



Le collectif « Cause Majeur ! », initié et coordonné par SOS Villages d'Enfants France, a lui aussi rédigé et transmis à la majorité des équipes de campagne une note de positionnement encourageant les candidats à s'engager à « faire de la jeunesse une priorité ».

Certaines équipes de campagne, en lice pour l'élection présidentielle, ont repris dans leur programme plusieurs propositions portées par « Cause Majeur ! », et notamment celle de rendre obligatoire la prise en charge par un contrat jeune majeur de tous les enfants issus de l'aide sociale à l'enfance, en interdisant les sorties sèches, et de donner aux jeunes majeurs ou émancipés le droit d'être soutenus par l'ASE jusqu'à 25 ans révolus.

Outre sa mobilisation dans le cadre des élections présidentielle et législatives, le collectif « Cause Majeur ! » a publié des communiqués qui ont été relayés dans la presse à l'occasion de la promulgation de la loi Taquet et du décret d'application jeunes majeurs. Ainsi, le projet d'accès à l'autonomie proposé par le gouvernement reprend certains éléments clés du projet d'accompagnement vers l'âge adulte porté par notre collectif. Il reste à veiller à ce que, dans sa mise en œuvre, il permette de couvrir

effectivement les besoins des jeunes majeurs pour leur garantir une inclusion pleine et entière dans la société. Le collectif a également développé de nouveaux partenariats avec la Haute Autorité de santé et la fondation 16h24.

Avec le Groupe Enfance

Pour l'élection présidentielle 2022, les organisations membres du Groupe Enfance ont envoyé une série de propositions aux candidats demandant notamment un réel engagement de la France dans sa politique internationale en faveur des droits de l'enfant. SOS Villages d'Enfants est l'une des associations fondatrices du Groupe Enfance de la Coordination humanitaire et développement (CHD), qui rassemble 19 ONG engagées dans la défense des droits de l'enfant à l'international.

L'année 2022 a marqué pour le Groupe Enfance le démarrage de la deuxième phase de son projet cofinancé par l'Agence française de développement. Cette nouvelle phase a été l'occasion d'un passage de relais du rôle de chef de file de SOS Villages d'Enfants à la CHD.

Trois réalisations et avancées majeures peuvent être relevées :

- l'élaboration de propositions aux candidats à l'élection présidentielle, demandant notamment un réel engagement de la France dans sa politique internationale en faveur des droits de l'enfant ;
- la coopération d'une fiche didactique avec l'Agence française de développement, ainsi qu'une implication dans la concertation visant à réviser le plan d'orientation stratégique du MEAE (ministère de l'Europe et des Affaires étrangères), véritable outil pour favoriser l'approche fondée sur les droits humains ;
- le choix d'orienter nos efforts de plaidoyer sur les enjeux liés à la promotion et la réalisation des droits de l'enfant en contexte de crise et dans le cadre humanitaire.

« PARTICIPEZ ! », UN PROJET POUR PROMOUVOIR LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES

La Direction prospective et plaidoyer de SOS Villages d'Enfants a poursuivi pendant toute l'année 2022 le projet « Participez ! », initié au printemps 2021.

« Participez ! » est un groupe de réflexion centré autour de la participation des enfants et des jeunes accueillis en protection de l'enfance.

Le projet, associant enfants et jeunes des villages d'enfants SOS, professionnels de notre association et experts sur les questions de participation, visait à approfondir la question de l'effectivité de la participation des enfants et des jeunes accueillis en protection de l'enfance dans leurs différents espaces de vie (en établissement, à l'école, ...), mais aussi dans leur contribution à la vie publique et politique. « Participez ! » avait aussi



pour objectif de dresser des perspectives et d'élaborer des recommandations en direction de notre association, du secteur de la protection de l'enfance et des pouvoirs publics.

Le projet s'articulait autour de trois phases : une phase de réflexion et d'élaboration de recommandations ; la rédaction d'un cahier SOS¹⁰, coécrit avec les enfants et les jeunes au printemps 2022, qui reprend l'expertise associative de SOS Villages d'Enfants sur le sujet, et l'essentiel des recommandations et des réflexions de la première phase ; et enfin, un grand événement de plaidoyer sur la thématique de la participation, coorganisé et coanimé par les enfants et les jeunes, qui s'est tenu le 23 novembre 2022 à la Cité universitaire de Paris. L'événement a réuni près de 200 participants et une trentaine d'intervenants (professionnels de l'enfance, enfants et jeunes, décideurs publics – dont Charlotte Caubel, Secrétaire d'État en charge de l'Enfance, Philip Jaffé, membre du Comité des droits de l'enfant des Nations unies, Perrine Goulet, Présidente de la Délégation aux droits des enfants, et plusieurs parlementaires).

Les 33 recommandations émises à l'issue du projet par les jeunes, les professionnels de notre association et les experts externes sont destinées, au-delà de notre seule association, à tous les acteurs de la protection de l'enfance et aux pouvoirs publics. Elles soutiennent plusieurs principes d'action pour promouvoir la participation des enfants et des jeunes dans leur quotidien, au sein de leur structure, mais aussi à l'extérieur, dans la société :

- libérer la parole ;
- sensibiliser ;
- être auteur de son parcours ;
- mieux associer ;
- changer de posture ;
- former ;
- dédier du temps.

¹⁰⁹ Cahier SOS n° 11 : Participation des enfants et des jeunes, « avoir le sentiment d'être quelqu'un ». Le cahier est disponible sur le site internet - www.sosve.org (onglet « Publications »).

NOS MOYENS

L'année 2022 a été marquée par des tensions mondiales sur les approvisionnements, causées par les déconfinements qui ont succédé à l'épidémie de Covid-19 et par la crise ukrainienne en Europe. Cela a engendré le retour de l'inflation – +5,2 % en moyenne en France – avec des hausses de 23 % sur les prix de l'énergie et de 7 % sur ceux de l'alimentation.

C'est dans ce contexte de tension sur le pouvoir d'achat que les budgets familiaux ont été revalorisés de 3 % en cours d'année. Par ailleurs, dans le cadre du Ségur de la santé, le personnel du secteur social et médico-social (soit **100 % de nos effectifs sur le terrain, en dehors du siège**) a pu bénéficier de la « prime Ségur », prise en charge par les conseils départementaux, ainsi que – sur décision associative – le personnel en village non éligible par financement privé. Enfin, la revalorisation du point a entraîné une hausse de l'ensemble des salaires de 2,88 %. Malgré cet environnement peu favorable, la collecte privée auprès de nos donateurs a augmenté de 6 % sur 2022, ce qui a permis à l'association de faire face à ses engagements dans les programmes internationaux touchés par l'inflation des coûts et des pertes de change.

ORIGINE DES RESSOURCES

Financements publics

En France, SOS Villages d'Enfants reçoit un financement sous la forme de prix de journée de la part des conseils départementaux, au titre d'une délégation de mission de service public de la protection de l'enfance : accueil des enfants confiés par l'aide sociale à l'enfance et actions éducatives en milieu ouvert.

En 2022, l'association a accueilli 1 306 enfants. Il n'y a pas eu d'ouverture de nouveaux villages en France, mais une hausse globale de l'activité de 3,5 %, avec 365 910 journées contre 353 560 en 2021, grâce à de nouvelles mesures. Les conseils départementaux ont versé 51,9 M€ de prix de journée au tarif moyen de 141,80 €.

Pour son action dans le monde, SOS Villages d'Enfants France a bénéficié de financements de la part de bailleurs institutionnels pour un montant total de 1,65 M€ : Agence française de développement (AFD), gouvernement princier de Monaco.

Financements privés

Après la crise de la Covid-19 en 2020 et 2021, la guerre en Ukraine et ses conséquences économiques ont fortement impacté la collecte en 2022.

SOS Villages d'Enfants a notamment subi de plein fouet la forte hausse des coûts de fabrication de nos messages d'appel aux dons. La flambée du prix de l'énergie, la hausse des prix – et la pénurie – du carburant, les perturbations des transports et dans le secteur de la logistique ont entraîné une hausse de coût du papier (de +50 à +100 %), ainsi qu'une pénurie de certains papiers, nous obligeant à adapter notre stratégie pour maintenir à la fois les coûts et la performance de nos campagnes d'appel aux dons.

Les conséquences de la guerre ont également impacté la générosité des donateurs :

- au premier trimestre, nous avons réalisé un appel aux dons auprès de nos donateurs et du grand public en faveur de l'Ukraine, collectant ainsi 917 k€ ;
- à la rentrée, l'inflation du coût de la vie a impacté la générosité des donateurs les plus modestes, entraînant une baisse des dons sur la fin de l'année.

Enfin, l'élection présidentielle nous a contraints à adapter notre calendrier d'appel aux dons au premier semestre.

Malgré ce contexte peu favorable, nous avons réussi à faire progresser les indicateurs stratégiques de la collecte privée.

En effet, en 2022, nous avons pu compter sur la générosité des donateurs et collecter ainsi 22,6 M€, soit plus de 1 M€ supplémentaires par rapport à 2021 (+4,91 %).

Cette collecte a bien entendu été portée par la campagne d'urgence en faveur de l'Ukraine, mais également par d'autres opérations stratégiques pour la croissance de nos ressources privées, notamment en face-à-face et via le digital, qui poursuit sa progression.

Nous pouvons également noter la belle progression des libéralités, dont la collecte a atteint 13,7 M€ pour l'année 2022. En effet, nos donateurs, très engagés auprès de l'association, sont très à l'écoute quand nous leur parlons de libéralités et sont de plus en plus nombreux à décider de nous faire un legs. Afin de les aider dans leur réflexion, nous avons mis au point un questionnaire web leur permettant d'avoir un premier conseil personnalisé de la part de l'équipe dédiée aux legs.



Origine des ressources

- **56 %** proviennent de financements publics au titre de la protection de l'enfance
- **40 %** proviennent de financements privés
- **4 %** proviennent d'autres types de ressources, dont les placements financiers

Collecte privée : **38,5 M€**

Fonds institutionnels : **1,52 M€**

Sur 100 € reçus de la générosité du public et des conseils départementaux, **90,13 € vont au profit des enfants**

ILS NOUS ONT SOUTENUS EN 2022

Nous adressons tous nos chaleureux remerciements aux généreux donateurs, parrains, testeurs, fondations et entreprises qui nous ont apporté leur soutien.

VALORISATION DES DONNS EN NATURE : 1 466 623 € HT

Dont partenariats : 14 943 €

Dont gracieux médias : 1 451 680 €

Ils nous ont rejoints

In Extenso / NooS / BIC / Fondation SEVE / Claire's / Publicis / Fondation Pierre & Vacances / Asmodée / Campanile / Fondation Raja-Danièle Marcovici / Fondation Lacoste / PNCM / Lilo / Shopmium / Rexel / Jamespot / The UK Online Giving Foundation

Agroalimentaire

Capri-Sun (CCEP France) / Dr. Oetker / Danette

Associations / Fondations / Fonds d'action

CAF America / Fondation Anne de Bretagne / Fondation Hardy / Fondation JM Bruneau / Fondation Les Ailes / Fondation Zython / Fonds Inkermann / Fondation Marie-Rose Blanc / Fonds de dotation Bloom / Fondation Alstom / Fondation Primonial / Fondation Alland & Robert / Fondation Puresentiel / Fonds de dotation de la Compagnie Fruitière / Fondation Sancta Devota / Fondation Montpensier / Fondation Laurence Domino / Un Rien C'est Tout

Banques / Assurances / Finance

Access Capital Partners / Allianz Partners / Amplegest / BNP Paribas / CFM Indosuez / Crédit coopératif / Cyrus Conseil / RGA / M&G / MAIF / Monabanq / Société générale Private / Banking / Sofinnova Partners

Équipement / Biens de consommation

Action / Alstom / Auchan / Cewe / Connexing / Cuisinella / Delta Trailers / Karcher / Procter & Gamble / Rigby Capital / Vaillant Group / Schmidt / Réalys

Services

AG Real / AEW / Edenred Tickets Kadéos / Paul Hastings / Quadient / Linkbynet / Speaking agency / Sqorus

Loisirs / Tourisme

Agence nationale pour les chèques-vacances / Hasbro / Marriott / Radisson

Sociale et solidaire

Goodeed / Microdon

Médias

France Télévisions / TF1 Groupe / Metrobus / Médiagares / Decaux / CMI média / Prisma Média / Les Échos / Le Parisien / La Croix / Le Figaro

APPORT DES PARTENARIATS : 2 116 478 €

APPORT DES SIX PRINCIPAUX PARTENAIRES :

Asmodée Group : 250 000 €

Action : 207 100 €

Schmidt Groupe : 203 637 €

Société générale : 147 615 €

Crédit coopératif : 105 952 €

Procter & Gamble : 87 734 €

Capri-Sun : 58 141 €

Dons en nature des partenaires : 23 169 €



Depuis 15 ans, le Crédit coopératif et ses clients accompagnent et soutiennent les actions menées par SOS Villages d'Enfants. À travers nos différents produits bancaires de partage (carte Agir, livret Agir, livret jeunes Agir et LDDS), près de 4 000 clients ont versé en 2022 plus de 100 000 € de dons pour financer les projets de l'association, en France et à l'international. Nous nous réjouissons de ce partenariat qui s'inscrit dans la durée et qui permet à SOS Villages d'Enfants de disposer de ressources stables et récurrentes pour mener à bien ses missions.



Imad Tabet

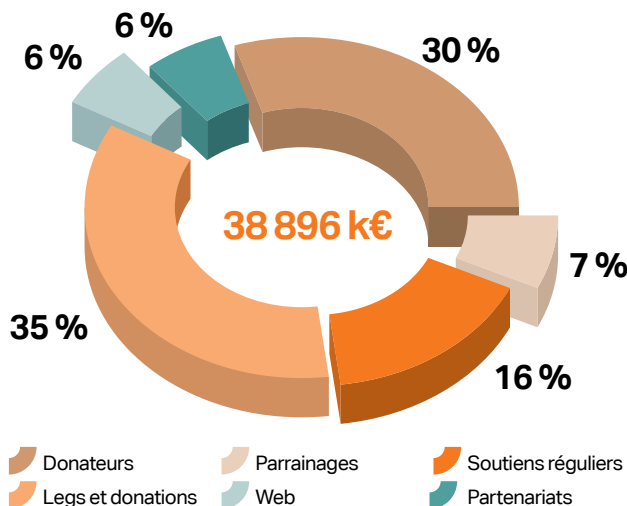
Directeur de la clientèle des particuliers,
Crédit coopératif

La Fondation SOS Villages d'Enfants, quant à elle, a collecté 266 777 € en 2022.

Enfin, côté partenariats, la guerre en Ukraine a également eu un très fort impact sur la collecte. Les entreprises et fondations ont fait preuve d'une générosité sans précédent, au printemps 2022, pour soutenir l'action d'urgence menée par SOS Villages d'Enfants France, afin de protéger les enfants et familles d'ukraine victimes du conflit. Toutefois, la crise économique mondiale a par la suite forcé certaines entreprises à revoir à la baisse leur mécénat ou à mettre en pause leur partenariat avec notre association.

Malgré une situation incertaine, nos partenaires et leurs collaborateurs ont démontré leur engagement et leur fidélité à la cause que nous défendons.

Enfin, en 2022, nous avons mis l'accent sur le développement des relations avec les fondations et les fonds de dotation, avec la création d'un poste dédié au sein du Pôle partenariats.



Partenariats entreprises et fondations

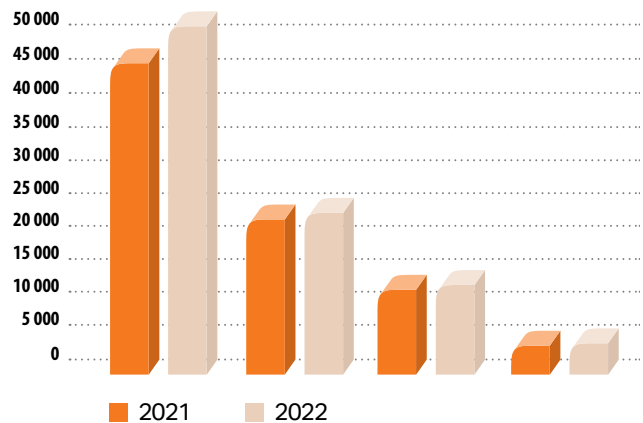
Principaux projets soutenus en 2021 :

- France : PEPS, Politique d'Accompagnement des jeunes, Pygmalion, aires de jeu.
- Monde : rénovation du village d'enfants SOS d'Aboisso, programme Tantie Bagage en Côte d'Ivoire, programme de renforcement des familles au Vietnam.

Les actions marquantes :

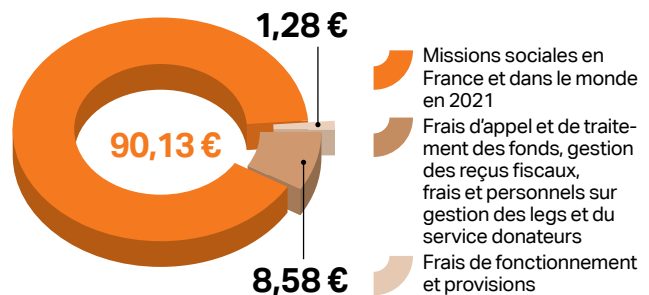
- en 2022, la générosité des entreprises a permis de collecter 660 000 € pour financer la réponse d'urgence de SOS Villages d'Enfants, et ainsi accompagner les enfants et familles vulnérables, touchés par la guerre en Ukraine ;
- en juin 2022, les équipes de Procter & Gamble ont organisé une grande olympiade pour les enfants du village SOS de Persan ;
- à Noël, les équipes de la Fondation Bel ont organisé le traditionnel Arbre de Noël du groupe, au cours duquel les collaborateurs se mobilisent pour offrir des cadeaux de Noël aux enfants des villages SOS.

Évolution des ressources



EMPLOI DES RESSOURCES

Sur 100 € reçus de la générosité du public et des conseils départementaux, **90,13 € vont au profit des enfants.**



Missions sociales

- **En France : 61,2 M€**
- Les missions sociales en France sont réparties sur :
 - 17 établissements accueillant en moyenne 45 enfants accompagnés par 30 personnes à temps plein ;
 - 2 programmes de renforcement des familles.
- **Dans le monde : 23,4 M€ (23 pays)**
- Les missions sociales dans le monde sont essentiellement des frais de fonctionnement des programmes soutenus.
- Les dépenses liées à la rénovation des villages d'enfants SOS dans le monde s'élèvent à 1,6 M€ et concernent les villages d'enfants SOS au Niger, au Mali et en Côte d'Ivoire.

Investissements en France

- Poursuite en 2021 de la rénovation de l'accueil-relais de Guerville, dans les Yvelines, et engagement de frais préliminaires pour la construction de trois villages d'enfants SOS dans l'Allier (Cusset et Commentry) et en Charente-Maritime (Fontcouverte).

COMMUNICATION

La communication défend le projet associatif et contribue à son rayonnement à travers plusieurs axes : elle sert l'image et la notoriété de notre organisation, contribue à porter nos valeurs et notre militance, mobilise les équipes, convainc les candidats de rejoindre nos équipes, crédibilise les appels à générosité, légitime et fait résonner notre action vis-à-vis des pouvoirs publics... Pour toutes ces raisons, et parce qu'elle fait tout cela dans le respect des valeurs de bienveillance et d'attention humaine dans lesquelles nous accueillons depuis près de 70 ans des enfants pour les aider à se construire, elle est profondément ancrée dans notre projet, au plus près de la réalité quotidienne de nos villages d'enfants SOS et de nos programmes.

L'actrice Isabelle Carré, nouvelle marraine de l'association aux côtés d'Anny Duperey

L'actrice Isabelle Carré a rejoint, au mois de mai 2022, SOS Villages d'Enfants en tant que marraine, aux côtés d'Anny Duperey, elle-même engagée auprès de notre association depuis 1993. Le maintien des fratries est une mission qui touche particulièrement l'actrice : *« Moi-même ayant deux frères, je sais à quel point ces liens sont importants. Les enfants accueillis en protection de l'enfance et séparés de leurs parents ont encore plus besoin d'échanger sur leur enfance, de savoir qu'ils n'ont pas été seuls, qu'ils ont des références communes et n'ont pas rêvé ni fantasmé les choses »*, déclare-t-elle.



De même, les questions concernant le maintien de la prise en charge et le respect des droits de l'enfant lui tiennent particulièrement à cœur : *« Lorsque j'apprends qu'un SDF sur quatre a été accueilli par l'Aide sociale à l'enfance, je me dis qu'il y a énormément à faire. Je pense aussi, plus globalement, que l'on doit être plus soucieux du respect des droits de l'enfant. »*

Au-delà de leur parcours commun d'actrices et d'autrices, Isabelle Carré et Anny Duperey souhaitent porter haut et fort les missions de l'association.

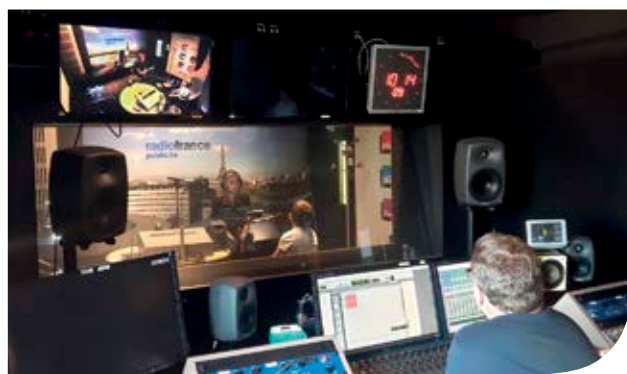
« Protégeons demain ! » sur France 2

Quatrième « saison » de notre programme sur France 2, diffusé chaque soir à 20 h 30 pendant six semaines, de novembre à décembre, et qui permet de sensibiliser

54 % des Français de plus de 50 ans. Animé par Anny Duperey, marraine de notre association, le programme fait témoigner des enfants sur leurs préoccupations et leurs rêves d'avenir.

« Musiques d'Enfance » sur Radio Classique

Radio Classique accueille toujours nos chroniques « Musiques d'Enfance ». Cette année, de nouvelles personnalités comme Raphaël Mezrahi, Jim Bauer et Thomas Leleu racontent, à travers un souvenir en musique, ce que les adultes accomplis qu'ils sont devenus doivent à des enfances en paix.



« Aimer et être aimé » sur France Inter

Depuis septembre 2022, dans ce nouveau programme de chroniques, des enfants partagent ce lien si fort qui les unit à une personne importante pour eux : un parent, un grand-parent, un frère ou une sœur. Des témoignages qui montrent que tous les enfants ont besoin d'un cadre rassurant et protecteur pour grandir. Avec la participation d'Isabelle Carré.

Campagne d'urgence dédiée à la guerre en Ukraine : « Aidons les enfants d'Ukraine maintenant »

Une campagne d'appel aux dons a été initiée grâce au soutien de nos partenaires médias (presse, télévision, radio et affichage) pour sensibiliser à l'urgence de protéger des centaines de milliers d'enfants isolés, en fuite, en danger. En dépit d'un contexte menaçant, SOS Villages d'Enfants Ukraine poursuit et intensifie son engagement auprès des familles en détresse.

Une tribune pour la Journée internationale des droits de l'enfant

Une tribune écrite par SOS Villages d'Enfants, et cosignée par 24 acteurs de l'enfance et de la protection de l'enfance, a été diffusée à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, le 20 novembre. Nous y avons rappelé les très grands progrès à faire pour que, en France et dans le monde, les droits de tous les enfants soient respectés, en cohérence avec les lignes directrices de l'ONU. Nous avons ainsi plaidé pour que le gouvernement mette en place une véritable stratégie nationale pour l'enfance, globale

et transversale, et pour qu'à l'international, les droits de l'enfant soient une priorité de la politique internationale de coopération et de solidarité de la France.

Un agenda en collaboration avec Sempé

Avant de nous quitter, au mois d'août 2022, Sempé, le célèbre dessinateur du « Petit Nicolas », avait mis à la disposition de SOS Villages d'Enfants, pour la seconde année consécutive, des dessins pour la réalisation de notre agenda militant pour la promotion des droits de l'enfant. La finesse de son regard à la fois drôle, tendre et lucide nous montre à quel point l'enfance est précieuse et combien il est essentiel de la protéger.



Dans la presse

En 2022, 115 retombées presse ont permis de relayer les actions de l'association sur les thèmes du plaidoyer, du recrutement et du développement, avec une audience cumulée de plus de 218 millions de personnes. Plusieurs reportages ont été diffusés à l'occasion des différentes prises de parole, parmi lesquels un reportage sur France 2 concernant les jeunes en situation précaire, un autre sur France 3 Paris-Île-de-France pour annoncer le marrainage d'Isabelle Carré, mais aussi sur BFM TV Marseille pour évoquer les 50 ans du village SOS de Marseille. Côté radio, une douzaine de reportages ont ponctué l'année, ainsi qu'une dépêche AFP portant sur la situation alarmante des enfants en Ukraine, au début du conflit.

RICHESSES HUMAINES

La première richesse de notre association demeure son personnel engagé, qui a su cette année encore s'adapter et trouver les ressources pour la pérennité de nos programmes en faveur des enfants.

Recrutement et effectif

L'activité recrutement demeure soutenue, notamment avec le renouvellement des équipes et l'ouverture de nouveaux villages d'enfants SOS :

- 5 008 candidatures reçues, dont 1 648 pour les postes d'éducateurs familiaux (EF) et d'aides familiaux (AF) ;
- 426 candidats EF/AF reçus ;
- 105 embauches d'éducateurs et d'aides familiaux en CDI (90 en 2021) : 35 EF et 70 AF.

Les recrutements par catégorie professionnelle

	2022	2021
Éducateurs familiaux/Aides familiaux	105	90
Éducateurs spécialisés	41	31
Administratifs	8	5
Services généraux	11	4
Cadres	34	26

NOMBRE DE PERSONNES RECRUTÉES EN CDI 199 156

L'accord collectif relatif à la qualité de vie au travail, signé conjointement par la direction de l'association et les partenaires sociaux en septembre 2021, est entré en application au 1^{er} janvier 2022. Il doit permettre un meilleur équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle dans l'ensemble des villages d'enfants SOS en France. L'accord fait suite à une concertation qui a duré deux ans pour aboutir à un texte à la fois innovant et concret, toujours au service de la protection des enfants. Car au-delà de l'intention d'améliorer les conditions de travail et la qualité des relations sociales et professionnelles au sein de nos établissements, cette démarche a aussi pour objectif de renforcer la qualité de l'accueil des enfants. Il s'agit d'harmoniser nos manières d'appréhender l'accompagnement des équipes, d'un point de vue managérial comme d'un point de vue pratique. Une harmonisation d'autant plus essentielle que l'association se développe : l'arrivée de nouveaux salariés, y compris parmi le personnel de direction, ne doit pas affaiblir l'identité culturelle de SOS Villages d'Enfants, mais au contraire la renforcer. Cet accord d'entreprise affirme une ambition forte et s'en donne les moyens, puisque le budget consacré passe de 350 000 €/an à 650 000 €.

Autre évolution importante au mois de janvier 2022 : la nomination de cinq directeurs territoriaux (voir p. 18).





SOS VILLAGES
D'ENFANTS
FRANCE

Merci !

À l'ensemble des équipes de SOS Villages d'Enfants
au siège, en villages et en établissements ;
à nos partenaires institutionnels et aux entreprises ;
à nos marraines et à nos ambassadeurs ;
aux bénévoles au siège et en villages d'enfants SOS ;
et à chacun de nos fidèles donateurs !...

... pour leur engagement, leur bienveillance
et leur soutien dans un objectif commun,
le bien-être des enfants et des jeunes.

NOUS JOINDRE

8 villa du Parc de Montsouris - 75014 Paris
Tél. : 01 55 07 25 25
contact@sosve.org

NOUS SUIVRE



www.sosve.org

